2022

Rapport sur la solvabilité et la situation financière Des Entreprises d'Assurances De SECUREX [SFCR]

Année 2022

1. Introduction 5

1.1 Introduction 5

1.2 Contexte 5

1.3 Synthèse 5

1.4 Impact Covid19 6

2. Activité et résultats 7

2.1. Activités 7
2.1.1 Nom et forme juridique 7
2.1.2 Autorité de contrôle financier 7
2.1.3 Auditeur externe 7
2.1.4 Détenteurs de participations 7
2.1.5 Positionnement dans la structure juridique du groupe 8
2.1.6 Lignes d'activité importantes 9
2.1.7 Autres opérations importantes ou tous autres événements 9

2.2 Résultats de souscription 10
2.2.1 Revenus, dépenses et performance de souscription 10

2.3 Résultats des investissements 14
2.3.1 Produits et dépenses générés par les investissements 14
2.3.2 Investissement dans des titrisations 18

2.4 Résultats des autres activités 18

2.5 Autres informations 18

3. Système de gouvernance 19

3.1 Structure du système de gouvernance 19
3.1.1 Organes sociétaires 19
3.1.2 Changement du système de gouvernance 23
3.1.3 Rémunération 23
3.1.4 Actionnariat 23

3.2 Expertise et honorabilité 23
3.2.1 Exigences « Fit & Proper » 23
3.2.2 Processus 24

3.3 Système de gestion des risques 24
3.3.1 Description 24
3.3.2 Intégration à la structure organisationnelle 24

3.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité 24
3.4.1 Evaluations internes des risques et de la solvabilité 24
3.4.2 Fréquence 25

3.5 Système de contrôle interne 25

3.6 Fonction de Compliance 25

3.7 Fonction d'Audit interne 26
3.7.1 Missions 26
3.7.2 Description de la manière dont la fonction d'Audit interne de l'entreprise préserve son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle détermine 26

3.8 Fonction Actuarielle 26
3.8.1 Missions 26
3.8.2 Statut et organisation de la fonction Actuarielle 27

3.9 Sous-traitance 27
3.9.1 Eléments essentiels de la politique de sous-traitance 27
3.9.2 Identification des sous-traitances critiques ou importantes actuelles 27

3.10 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance ... *28*

3.11 Autre information ... *28*

4. Profil de risque ... **29**

4.1 Risque de souscription ... *29*
4.1.1 Risque de souscription Vie [Life] et Santé similaire à la Vie [Health Similar to Life] ... 29
4.1.2 Risque de souscription Santé Non similaire à la Vie [Health Non Similar to Life] ... 31
4.1.3 Risque de souscription Non Vie [Non Life other than Health] ... 32

4.2 Risque de marché ... *32*
4.2.1 Principe de « Personne Prudente » ... 32
4.2.2 Risque de taux ... 32
4.2.3 Risque sur actions ... 33
4.2.4 Risque sur actifs immobiliers ... 33
4.2.5 Risque lié à la marge (« spread ») ... 34
4.2.6 Risque de change ... 34
4.2.7 Risque de concentration ... 34

4.3 Risque de contrepartie ... *35*

4.4 Risque de liquidité ... *35*

4.5 Risque opérationnel ... *35*
4.5.1 Externalisation ... 36
4.5.2 Business Continuity Plan (BCP)/ Disaster Recovery Plan (DRP) ... 36
4.5.3 Informatique ... 36
4.5.4 Risque de fraude ... 36
4.5.5 Risque juridique ... 37

4.6 Autres risques importants ... *37*

4.7 Autres informations ... *37*

5. Valorisation à des fins de solvabilité ... **38**

5.1 Evaluation qualitative et quantitative sur la valorisation des actifs ou des passifs ... *38*
5.1.1 Actifs ... 38
5.1.2 Provisions Techniques ... 38
5.1.3 Autres Passifs ... 38

5.2 Méthode alternative d'évaluation ... *38*

5.3 Hypothèses ... *39*

5.4 Autre information importante ... *39*

6. Gestion du capital ... **40**

6.1 Fonds propres et capital de solvabilité requis ... *40*
6.1.1 Fonds Propres ... 40
6.1.2 Capital de solvabilité requis ... 41
6.1.3 Mesures transitoires ... 42

6.2 Evolution attendue des fonds propres et capital de solvabilité requis ... *43*

6.3 Méthodes de calculs simplifiées ... *43*

6.4 Utilisation d'un modèle interne ... *43*

6.5 Utilisation des paramètres propres ... *43*

6.6 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis ... *43*

6.7 Autres informations ... *43*

7. Annexes ... **44**

7.1 Données quantitatives Securex CCAT (QRT) ... *44*
7.1.1 Primes, sinistres et dépenses ... 45
7.1.2 Provisions Techniques Vie et santé SLT ... 48
7.1.3 Sinistres Non-Vie ... 50

7.1.4 Impact de l'ajustement pour volatilité 53
7.1.5 Fonds Propres 53
7.1.6 Capital de Solvabilité Requis 54
7.1.7 Capital Minimum Requis 54

7.2 Données quantitatives Securex RD (QRT) 56
7.2.1 Bilan économique 56
7.2.2 Primes, sinistres et dépenses 57
7.2.3 Provisions Techniques Vie et santé SLT 60
7.2.4 Sinistres Non-Vie 62
7.2.5 Impact de l'ajustement pour volatilité 63
7.2.6 Fonds Propres 63
7.2.7 Capital de Solvabilité Requis 64
7.2.8 Capital Minimum Requis 65

7.3 Données quantitatives Securex Vie (QRT) 66
7.3.1 Bilan économique 66
7.3.2 Primes, sinistres et dépenses 67
7.3.3 Provisions Techniques Vie et santé SLT 70
7.3.4 Impact de l'ajustement pour volatilité 72
7.3.5 Fonds Propres 72
7.3.6 Capital de Solvabilité Requis 73
7.3.7 Capital Minimum Requis 74

8. Références 75

1. Introduction

1.1 Introduction

La loi Solvabilité II[1] et le Règlement délégué 2015/35[2] requièrent des entreprises d'assurance l'élaboration de plusieurs reportings en matière de gouvernance en vue de permettre d'apprécier l'adéquation de leur système de gouvernance. Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) en fait partie.

Le « Rapport sur la solvabilité et la situation financière » (SFCR) est un rapport annuel à destination du public, également mis à disposition de l'organe de contrôle, dont le contenu est précisé aux articles 290 et suivants du règlement délégué 2015/135. Il reprend au moins les éléments suivants : les activités et résultats, le système de gouvernance, la gestion du capital et les valorisations des actifs et passifs autres que les provisions techniques.

La structure du « Rapport sur la solvabilité et la situation financière » (SFCR) a été remaniée de manière à y regrouper toutes les informations en matière de gouvernance requises en vertu

(i) des dispositions du Règlement délégué 2015/35 concernant le contenu du SFCR,
(ii) des dispositions de ce même Règlement délégué concernant le contenu du « Rapport au contrôleur sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité » (RSR) et
(iii) du cadre légal et réglementaire belge. La structure du présent document suit le Schéma du SFCR tel que présenté dans le règlement délégué 2015/35.

1.2 Contexte

Ce rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) regroupe les informations requises pour les entreprises d'assurance SECUREX suivantes:

- SECUREX VIE, association d'assurance mutuelle, BCE n° 0422 900 402 (AAM Vie)
- SECUREX RISQUES DIVERS, association d'assurance mutuelle, BCE n° 0457 955 806 (AAM RD)
- SECUREX ACCIDENTS DU TRAVAIL, caisse commune, BCE n° 0400 037 896 (CC AT)

Le présent document est communiqué à la Banque Nationale de Belgique sous réserve de validation par les Comités de Direction des entreprises d'assurance.

1.3 Synthèse

Les entreprises d'assurance Securex sont des entités juridiques du « Groupe Securex » (voir point 2.1.5). Elles souscrivent à l'objectif général de Securex à savoir d'offrir aux entreprises et aux indépendants des solutions afin d'optimaliser leur statut social. L'objectif principal des entreprises d'assurance est donc de proposer des produits d'assurance vie, décès, santé, … aux clients du groupe Securex dans le cadre de l'offre globale de service de Securex. Selon les opportunités qui se présentent, elles peuvent également offrir des produits d'assurance vie à d'autres segments de clients.

Les différents points suivants sont traités dans le présent rapport : les activités et résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, les valorisations des actifs et passifs autres que les provisions techniques et la gestion du capital.

En terme de gouvernance, Securex est muni d'un système de gouvernance adapté aux lignes d'activités de la compagnie et en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de direction. Il se base sur une structure de gestion claire basée sur un Conseil d'administration et un Comité de direction. Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit une maîtrise efficace des risques compte tenu de leur nature, leur ampleur et leur complexité.

Le système de gouvernance est globalement resté similaire à celui qui était d'application avant la période de référence du présent rapport. Les principes définis dans le cadre des directives européennes « Solvabilité II » continuent à être intégrés aux processus de gouvernance.

[1] Le terme "loi Solvabilité II" utilisé dans le présent document se réfère à la loi relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance du 23 mars 2016

[2] Le terme "Règlement délégué 2015/35" utilisé dans le présent document se réfère au « Règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ».

Au 31.12.2022, les profils d'activités sont restés identiques à ceux du 31.12.2021, seuls les niveaux de projection des activités ont été revus en regard des résultats réels, du développement effectif de l'activité et de modification dans la politique cible future de commercialisation.

Les différentes entreprises poursuivent le développement de leurs activités existantes.

L'année 2022 a été marquée d'un côté par les évolutions fiscales concernant le second pilier et plus particulièrement les engagements individuels de pension et d'un autre côté par une poussée énorme d'inflation. Nous pouvons constater dans les chapitres qui suivent que malgré la crise économique, la position de solvabilité de nos trois entreprises d'assurance est restée suffisante. Bien que CCAT ait souffert de la hausse de l'inflation, son ratio est resté satisfaisant. L'AAM Vie a vu son ratio de solvabilité repartir à la hausse grâce à l'augmentation de la courbe des taux.

Le profil de risque est géré et défini dans le souci de l'intérêt à long terme des affiliés et de la pérennité des entités gérées. De manière générale le Comité de direction s'assure de la gestion des risques par l'intermédiaire de plusieurs responsables experts dont les mandats sont définis via la formalisation de la structure de gestion des risques. Ainsi les responsables de direction et de gestion disposent d'une connaissance régulièrement mise à jour de la position de risque des trois entreprises d'assurance et sont à même de prendre les décisions de gestion nécessaires en se basant sur cette connaissance.

Le profil de risque des 3 entreprises d'assurance est resté similaire à celui des années précédentes et les conclusions des valorisations à des fins de solvabilité restent dans la ligne des rapports précédents.

2. Activité et résultats

2.1. Activités

2.1.1 Nom et forme juridique

Ce document s'applique aux entités légales du Groupe SECUREX suivantes :

- **Caisse Commune SECUREX Accidents du Travail (CC AT) ;**
  Entreprise agréée par A.R. du 24.01.1905 (M.B. 05.021905) pour pratiquer les opérations d'assurances Accidents du Travail sous le n° 519;
- **AAM SECUREX Vie (AAM VIE);**
  Entreprise agréée par A.R. du. 5.1.1982 (M.B. 23.1.1982)) pour pratiquer les opérations accident (1); maladie (2) et d'assurances vie (Branches 21,22,23) sous le n° 944;
- **AAM SECUREX Risques Divers (AAM RD);**
  Entreprise agréée par A.R. du 4.7.1979 (M.B. 14.7.1979) pour pratiquer les opérations d'assurances suivantes : Accident (1); Maladie (2) and Pertes pécuniaires diverses (16) sous le n° 805.

2.1.2 Autorité de contrôle financier

L'autorité de contrôle financier des entreprises d'assurance SECUREX est la Banque nationale de Belgique situé au n°14 du Boulevard de Berlaimont à 1000 Bruxelles.

2.1.3 Auditeur externe

Concernant l'audit externe de la CC AT, de l'AAM RD et de l'AAM VIE, les différents travaux sont effectués par

DELOITTE REVISEUR D'ENTREPRISE – BE0429053863
LUCHTHAVEN NATIONAAL 1 J, 1930 ZAVENTEM
IRE : B00025
Représenté par YVES DEHOGNE
IRE : A02045

2.1.4 Détenteurs de participations

2.1.4.1 Caisse Commune SECUREX Accidents du Travail

La Caisse Commune SECUREX Accidents du Travail est une caisse commune et n'a donc pas de détenteurs effectifs.
A la date d'écriture du présent document, aucun détenteur de participations qualifiées dans l'entreprise d'assurance CC AT au sens de la Directive 2009-138 (article 13 - 21) n'existe.

L'assemblée générale est composée des membres effectifs désignés par le Conseil d'administration. Aujourd'hui les membres effectifs sont :

- Secrétariat Social SECUREX ASBL
- Centre de Calcul SECUREX ASBL
- SECUREX Risques Divers AAM
- Service Externe de Prévention et de Protection SECUREX ASBL
- Caisse pour Allocations Familiales SECUREX ASBL
- SECUREX Integrity - Caisse Libre d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants ASBL
- Groupe SECUREX ASBL
- SECUREX Vie, Association d'Assurance Mutuelle
- Contrôle Médical SECUREX (MCM) ASBL

2.1.4.2 AAM SECUREX Risques Divers

SECUREX Risques Divers est une association d'assurance mutuelle et n'a donc pas de détenteurs effectifs
A la date d'écriture du présent document, aucun détenteur de participations qualifiées dans l'entreprise d'assurance au sens de la Directive 2009-138 (article 13 - 21) n'existe.

L'assemblée générale est composée des membres effectifs désignés par le Conseil d'administration. Aujourd'hui les membres effectifs sont :

- Secrétariat Social SECUREX ASBL
- Centre de Calcul SECUREX ASBL
- SECUREX Accident du travail Caisse Commune
- Service Externe de Prévention et de Protection SECUREX ASBL
- Caisse pour Allocations Familiales SECUREX ASBL
- SECUREX Integrity - Caisse Libre d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants ASBL
- Groupe SECUREX ASBL
- SECUREX Vie, Association d'Assurance Mutuelle
- Contrôle Médical SECUREX (MCM) ASBL

2.1.4.3 AAM SECUREX Vie

SECUREX Vie est une association d'assurance mutuelle et n'a donc pas de détenteurs effectifs
A la date d'écriture du présent document, aucun détenteur de participations qualifiées dans l'entreprise d'assurance au sens de la Directive 2009-138 (article 13 - 21) n'existe.

L'assemblée générale est composée des membres effectifs détenteurs de parts de cautionnement. Aujourd'hui les membres effectifs sont :

- SECUREX Accident du travail Caisse Commune
- SECUREX Risques Divers AAM

2.1.5 Positionnement dans la structure juridique du groupe

Les entités SECUREX présentent la particularité d'appartenir à un « Consortium ». Plus spécifiquement, bien qu'il s'agisse d'entités juridiquement indépendantes, les entreprises d'assurance SECUREX développent une stratégie unifiée en ce qui concerne l'activité, le système de gouvernance, la gestion des risques et la détermination des besoins de solvabilité compte tenu des profils de risque et des activités de gestion du capital. Elles visent entre autres une structure de gestion des risques unifiée et une application commune des principes définis pour l'ensemble de leur activité d'assurance.

Le titre III « Contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance faisant partie d'un groupe » de la Directive 2009/138/CE définit au chapitre I les définitions, l'application et la portée du contrôle « groupe ». Comme indiqué ci-dessus, les entités SECUREX présentent la particularité d'appartenir à un « Consortium » et non à un « groupe » conformément à la définition de l'article 212, paragraphe 1, point c) de la Directive 2009/138/CE. Il n'y a donc pas au sens strict d'entité responsable du groupe ou de filiales incluses dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « groupe » auprès de SECUREX mais uniquement une entité responsable du reporting consolidé.

Ce point n'est donc pas d'application.

2.1.6 Lignes d'activité importantes

2.1.6.1 Caisse Commune SECUREX Accidents du Travail

La CCAT est une entreprise d'assurance de droit belge qui pratique uniquement les produits de la branche 1 à savoir les accidents du Travail en Belgique. L'objectif de la CC AT est d'assurer la partie «assurance accident du travail obligatoire» de l'offre globale de service du groupe SECUREX.

2.1.6.2 AAM SECUREX Risques Divers

L'AAM RD est une entreprise d'assurance-qui pratique des produits de branche 1[Accidents], branche 2 [Maladie] et branche 16 [Pertes pécuniaires diverses] en Belgique.

Elle a actuellement les produits suivants en portefeuille :

- l'assurance 24h24 et l'assurance 25h24 ; pour la 25/24, ce produit n'est plus vendu, seul le portefeuille existant est conservé ;
- l'assurance « collective » offrant un complément au produit de couverture accident du travail;
- l'assurance « salaire garanti ». Ce produit n'est plus vendu, seul le portefeuille existant est conservé ;
- l'assurance collective « revenu garanti » pour les salariés des entreprises du Groupe Securex ; en outre, depuis 2021, seuls les sinistres existants sont maintenus à l'AAM Securex Risques Divers puisque ce risque complémentaire aux couvertures de pension et de décès est désormais pris en charge par l'AAM Securex Vie.

Son activité est basée en Belgique.

2.1.6.3 AAM SECUREX Vie

L'AAM Vie est une entreprise d'assurance vie dont le portefeuille est constitué principalement de produits de la branche 21 [assurance vie] et de la branche 23. Elle pratique également des produits de branche 1[Accidents] et branche 2 [Maladie].

Elle a les produits suivants en portefeuille :

- l'assurance de groupe pour salariés
- l'assurance de groupe et les engagements individuels de pension (EIP) pour indépendants
- la pension libre complémentaire pour indépendants (PLC et POZ)
- l'épargne-pension et les produits de type "vie individuelle"

Securex Vie poursuit le développement de son portefeuille en Branche 23 et le commercialise activement pour ce qui concerne les produits dits de « second pilier des pensions extra-légales ». D'autres commercialisations en « quatrième pilier » sont anecdotiques et ne constituent pas une priorité.

L'activité en Libre Prestation de Services (LPS) en France pour un produit d'assurance collective des structures territoriales et locales est en run-off depuis le 31/12/2020.

L'activité de Securex Vie est basée en Belgique.

2.1.7 Autres opérations importantes ou tous autres événements

Les entreprises d'assurance SECUREX n'ont pas rencontré d'autres événements ou opérations importants qui auraient eu un impact important durant l'année de référence.

2.2 Résultats de souscription

Les points ci-dessous développent l'ensemble des informations qualitatives et quantitatives concernant la performance de souscription de l'AAM RD, de l'AAM VIE et de la CC AT, telle qu'elle apparaît dans leurs états financiers à la date de réalisation du présent document c'est-à-dire des informations sur les revenus et dépenses de souscription sur la période de référence, par ligne d'activité importante et grande zone géographique dans laquelle les entreprises d'assurance SECUREX sont souscripteurs, une comparaison avec la précédente période de référence et les raisons de toute différence importante.

Les résultats de souscription des 3 entreprises confirment la poursuite d'une politique de souscription et d'acceptation prudente.

Les différentes entreprises poursuivent le développement de leurs activités existantes.

2.2.1 Revenus, dépenses et performance de souscription

2.2.1.1 Caisse Commune SECUREX Accidents du Travail

La CC AT est une entreprise d'assurance qui pratique uniquement les produits de la branche Accident du Travail en Belgique.

La CC AT a une politique de souscription prudente avec comme premier objectif de réaliser une rentabilité technique cible par campagne commerciale (une année calendrier).

La CC AT développe une démarche de collaboration avec les courtiers en assurance afin de
- proposer de meilleures solutions à ses clients ;
- réaliser des affaires qui entrent dans ses objectifs de marge.

Les Tableaux 2.2.1.1.A et 2.2.1.1.B reflètent les efforts menés au sein de la CC AT et l'atteinte progressive des objectifs fixés.

Tableau 2.2.1.1.A

Accidents du Travail	2021	2022	Delta
Primes émises			
Brutes - Affaires directes	**30.592.940**	**34.221.447**	**11,86%**
Brutes - Réassurance Proportionnelle Acceptée	**14.068**	**9.531**	**-32,25%**
Part des réassureurs	**2.781.380**	**3.072.567**	**10,47%**
Nettes de réassurance	**27.797.492**	**31.139.349**	**12,02%**
Primes acquises			
Brutes - Affaires directes	**30.592.940**	**34.221.447**	**11,86%**
Brutes - Réassurance Proportionnelle Acceptée	**14.068**	**9.531**	**-32,25%**
Part des réassureurs	**2.781.380**	**3.072.567**	**10,47%**
Nettes de réassurance	**27.797.492**	**31.139.349**	**12,02%**
Sinistres			
Brutes - Affaires directes	**22.406.885**	**18.378.552**	**-17,98%**
Brutes - Réassurance Proportionnelle Acceptée	**32.723**	**49.231**	**50,45%**
Part des réassureurs	**230.227**	**1.093.737**	**375,07%**
Nettes de réassurance	**22.143.935**	**17.235.584**	**-22,17%**
Frais d'exploitation			
Frais d'exploitation	**10.764.413**	**11.292.716**	**4,91%**

L'encaissement des primes de la CCAT a augmenté de 11,86% par rapport à l'année passée.
Les sinistres ont diminué de 18% car d'un côté les sinistres avaient diminué en 2020 suite aux deux confinements et au télétravail. D'un autre côté, la consommation a fortement augmenté en 2021, ce qui a vraisemblablement eu un impact sur l'activité et la charge de travail dans certains secteurs, entraînant des accidents plus nombreux et plus lourds.

Tableau 2.2.1.1.B

Santé Similaire à la Vie	2021	2022	Delta
Sinistres			
Brutes de réassurance	**11.340.957**	**18.399.195**	**62,24%**
Part des réassureurs	**1.053.591**	**6.053.747**	**474,58%**
Nettes de réassurance	**10.287.366**	**12.345.448**	**20,01%**
Variation des autres provisions techniques			
Brutes de réassurance	**-3.458.275**	**-3.000.000**	**-13,25%**
Nettes de réassurance	**-3.458.275**	**-3.000.000**	**-13,25%**

Les primes annuelles payées par les employeurs représentent la source majeure de revenus de la CC AT. Les prestations, à savoir les indemnisations et rentes payées aux bénéficiaires des contrats d'assurance, ainsi que les frais liés à la gestion des contrats représentent les dépenses et charges prépondérantes de la CCAT.

La rentabilité technique est analysée annuellement.

2.2.1.2 AAM SECUREX VIE

L'AAM SECUREX VIE est une entreprise d'assurance VIE active principalement sur le marché belge. Elle commercialise ses produits de Branche 21 [Assurance Vie avec participation bénéficiaire] et de Branche 23 [Assurance en unité de compte].

L'AAM VIE a pour objectif de maintenir sa part de marché à un niveau constant, sans pour autant chercher à l'augmenter tout en maîtrisant ses frais. L'AAM VIE entend continuer de se développer sur deux axes :

- Branche 23 : Continuer le développement de son activité de Branche 23 en étoffant sa gamme de produits de placements
- Pension complémentaire de type Pilier II
  - Développement du second pilier en offrant ses produits de Branche 21 ou combinaison de Branche 21 et 23 ;
  - Développement des partenariats afin de diversifier au mieux sa gamme de produits VIE et cibler une clientèle plus large.

Le Tableau 2.2.1.2.A reflète les efforts menés au sein de l'AAM VIE et l'atteinte progressive des objectifs fixés (évolution annuelle des revenus et charges contractuels).

Tableau 2.2.1.2.A

	2021			2022			Delta en %		
	BR21 (*)	BR23 (**)	Protection	BR21 (*)	BR23 (**)	Protection	BR21 (*)	BR23 (**)	Protection
Primes émises									
Brutes de réassurance	49.836.892	7.353.093	1.177.553	47.581.538	6.949.235	1.266.268	-5%	-5%	8%
Part des réassureurs	2.182.500	0	432.351	2.578.474	0	448.795	18%		4%
Nettes de réassurance	47.654.392	7.353.093	745.203	45.003.065	6.949.235	817.473	-6%	-5%	10%
Primes acquises									
Brutes de réassurance	49.836.892	7.353.093	1.177.553	47.581.538	6.949.235	1.266.268	-5%	-5%	8%
Part des réassureurs	2.182.500	0	432.351	2.578.474	0	448.795	18%		
Nettes de réassurance	47.654.392	7.353.093	1.177.553	45.003.065	6.949.235	817.473	-6%	-5%	-31%
Sinistres									
Brutes de réassurance	33.467.168	8.892.584	2.896.999	38.724.181	3.453.710	1.973.227	16%	-61%	-32%
Part des réassureurs	678.407	0	0	1.287.614	0	17.940	90%		
Nettes de réassurance	32.788.761	8.892.584	2.896.999	37.436.568	3.453.710	1.955.287	14%	-61%	-33%
Frais d'exploitation									
Frais d'exploitation	10.116.820	1.550.893	30.853	11.494.523	1.417.143	23.723	14%	-9%	-23%

(*) Produits à taux d'intérêt garanti
(**) Produits liés à des fonds d'investissement

Les primes périodiques payées par les preneurs d'assurance représentent la source majeure de revenus de l'AAM VIE. Les prestations, à savoir les capitaux vie et décès payés aux bénéficiaires des contrats d'assurance, ainsi que les frais liés à la gestion des contrats représentent les dépenses et charges prépondérantes de l'AAM VIE.

L'AAM VIE a pour objectif une augmentation régulière permettant d'atteindre et de dépasser les niveaux actuels d'encaissement.

L'année 2022 a connu une baisse en BR21 et en BR23 de 5%. Les prestations en BR23 ont augmenté de 8% à cause de la cessation de certains produits et fonds d'investissement.

La rentabilité technique est analysée annuellement.

2.2.1.3 AAM SECUREX Risques Divers

L'AAM RD est une entreprise d'assurance qui pratique des produits de branche 1[Accidents], branche 2 [Maladie] et branche 16 [Pertes pécuniaires diverses].

L'AAM RD centre ses axes de développements sur la Belgique.

Tableaux 2.2.1.3.A

Protection du Revenu	2021	2022	Delta
Primes émises			
Brutes - Affaires directes	**2.962.502**	**3.078.583**	**3,92%**
Part des réassureurs	**385.732**	**282.755**	**-26,70%**
Nettes de réassurance	**2.576.770**	**2.795.828**	**8,50%**
Primes acquises			
Brutes - Affaires directes	**2.978.507**	**3.064.438**	**2,89%**
Part des réassureurs	**385.732**	**282.755**	**-26,70%**
Nettes de réassurance	**2.592.776**	**2.781.683**	**7,29%**
Sinistres			
Brutes - Affaires directes	**2.841.699**	**1.649.271**	**-41,96%**
Part des réassureurs	**679.643**	**326.139**	**-52,01%**
Nettes de réassurance	**2.162.056**	**1.323.132**	**-38,80%**
Frais d'exploitation			
Frais d'exploitation	**1.363.827**	**1.387.698**	**1,75%**

Tableaux 2.2.1.3.B

Santé Similaire à la Vie	2021	2022	Delta
Primes émises			
Brutes de réassurance	**2.100.393**	**2.002.414**	**-4,66%**
Part des réassureurs	**1.242.338**	**1.207.132**	**-2,83%**
Nettes de réassurance	**858.055**	**795.282**	**-7,32%**
Primes acquises			
Brutes de réassurance	**2.140.763**	**2.047.528**	**-4,36%**
Part des réassureurs	**1.242.338**	**1.207.132**	**-2,83%**
Nettes de réassurance	**898.425**	**840.396**	**-6,46%**
Sinistres			
Brutes de réassurance	**1.221.308**	**1.202.807**	**-1,51%**
Part des réassureurs	**610.511**	**628.199**	**2,90%**
Nettes de réassurance	**610.798**	**574.608**	**-5,92%**
Frais d'exploitation			
Frais d'exploitation	**1.057.806**	**1.033.934**	**-2,26%**

La rentabilité technique est analysée annuellement.

2.3 Résultats des investissements

Les points ci-dessous développent l'ensemble des informations qualitatives et quantitatives concernant la performance des investissements de l'AAM RD, de l'AAM VIE et de la CC AT, telle qu'elle apparaît dans leurs états financiers c'est-à-dire des informations sur les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sur la période de référence, une comparaison avec la précédente période de référence et les raisons de toute différence importante.

2.3.1 *Produits et dépenses générés par les investissements*

SECUREX a pour objectif de couvrir les engagements vis-à-vis de ses clients, et de leur offrir sécurité, performance et succès. Dans cette optique, SECUREX, et plus précisément le département Investment Management de SECUREX, a pour objectif principal la réalisation année après année de performances appropriées afin de pouvoir financer les engagements de ses assurés et d'assurer la rentabilité et solvabilité des entités du groupe, compte tenu de quatre variables[3] :

1) un objectif de return minimum ;
2) un objectif de compte de résultats annuels ;
3) la meilleure estimation des rendements attendus des actifs sélectionnés ;
4) un niveau de risque acceptable.

Les Comités d'Investissement ont pour mission de veiller à la bonne gestion des actifs financiers de leurs clients internes. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique d'investissement en « bon père de famille » des différentes entités et en accord avec les statuts, décisions et recommandations des Comités de Direction et Conseils d'administration quant aux investissements financiers à réaliser.

La gestion des investissements se fait de manière diversifiée aux travers de différentes classes d'actifs, de types de produits, de zones géographiques, de secteurs et/ou, en moindre mesure, de devises.
SECUREX agit de manière tactique et stratégique sur ses portefeuilles d'investissement.

Les résultats et l'attribution de performance des portefeuilles sont évalués essentiellement sur base des classes d'actifs des portefeuilles.

2.3.1.1 Caisse Commune SECUREX Accidents du Travail

La CC AT est la deuxième entreprises d'assurance en termes d'actifs sous gestion, avec € 272 millions d'investissements en valeur de marché.
La répartition du portefeuille, telle que reprise dans le rapport SE.02.01 des QRT est présentée dans la figure ci-dessous :

Figure 1

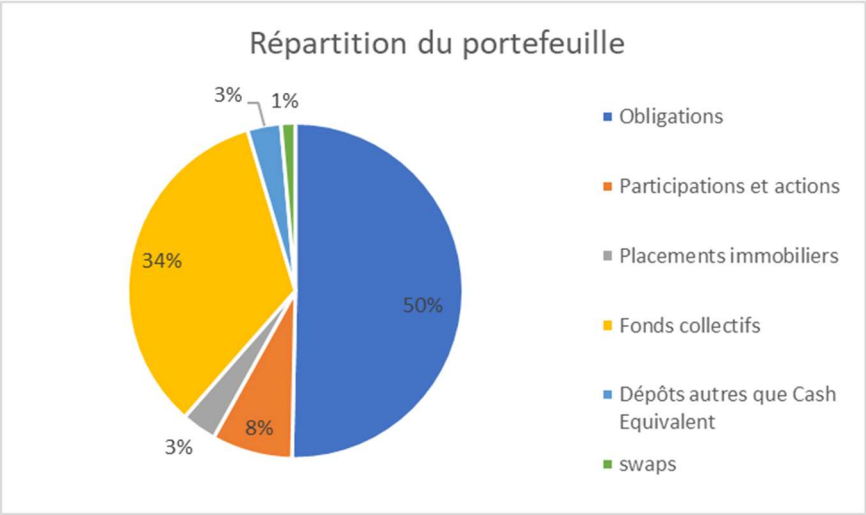

Les pourcentages de la répartition indiqués ci-dessus correspondent à la valeur de marché de la catégorie d'actifs en proportion du total des investissements (« investments other than assets held for index-linked and unit-linked funds ») avant application du principe de transparence aux fonds d'investissements collectifs (before look through) .

3 Statement of Investment Principle [SIP]

En vertu de la règlementation Solvency II et après application du principe de « look through » sur les fonds collectifs, et hors prise en compte des Dépôts autres, la proportion des titres obligataires du portefeuille de la CC AT représente 50% des placements.

Les placements des titres à revenus fixes assurent à la CC AT un revenu certain annuel. Le reste de ses actifs est sujet aux fluctuations de marché, ce qui a pour conséquence une variation plus marquée des résultats et de la performance de ce type d'investissements, tel qu'illustrée dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 2.3.1.1.A

	2021	2022	Delta
Revenu et dépenses des	8.761.746	4.872.111	-44,39%

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats d'investissements pour l'année 2022.
Les résultats d'investissement ont diminué de 44% à la suite de la crise économique engendrée par la guerre en Ukraine.

Tableau 2.3.1.1.B

Actifs Financiers	Valeur de marché	Produits	Charges	Résultat des investissements	+/- values latentes	Valeur comptable
Actions	21.120.287	43.400	0	43.400	1.272.350	19.847.937
Obligations	136.767.576	2.061.694	505.089	1.556.606	-5.457.661	142.225.237
Fonds collectifs	92.207.958	1.600.257	48.570	1.551.686	-14.918.152	107.126.110
Immobilier	9.165.342	0	106.986	-106.986	5.749.628	3.415.714
Cash	8.543.512	31.376	43.497	-12.121	0	8.543.512
Derivatives	3.745.883	0	0	0	3.745.883	0
Autres	8.781.319	3.566.738	1.727.211	1.839.526	41.919	8.739.400
Total	280.331.877	7.303.465	2.431.353	4.872.111	-9.566.033	289.897.910

Tableau 2.3.1.1.C

Produits et pertes en Fonds Propres	2021	2022	Delta
Resultat Technique	-6.520.981	-1.907.587	4.613.395
Resultat Courant avant impôt	-2.703.276	-2.378.921	324.355
Resultat Exceptionnel	231.482	0	-231.482
Impot sur Résultat	1.761	0	-1.761
Résultat de l'exercice	-2.470.033	-2.378.921	91.112

L'intégralité du résultat est attribuée aux réserves libres disponibles.

2.3.1.2 AAM SECUREX Risques Divers

L'AAM RD est la plus petite des entreprises d'assurance en termes d'actifs sous gestion, avec € 35 millions d'investissements. La répartition du portefeuille, telle que reprise dans le rapport SE.02.01 des QRT est présentée dans la figure ci-dessous :

Figure 2

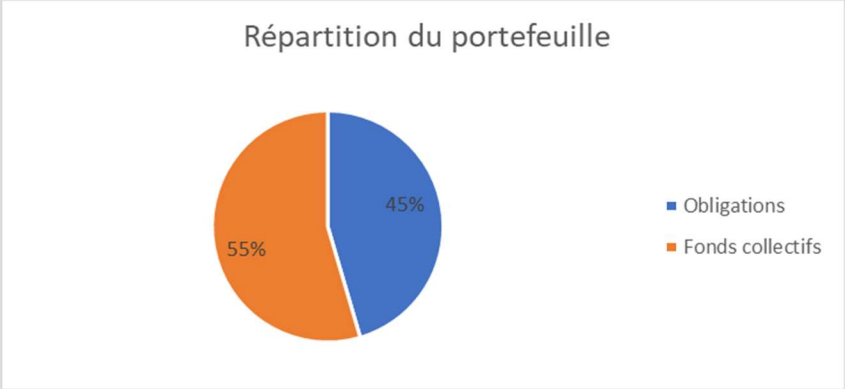

Les pourcentages de la répartition indiqués ci-dessus correspondent à la valeur de marché de la catégorie d'actifs en proportion du total des investissements (« investments other than assets held for index-linked and unit-linked funds ») avant entre autres application du principe de transparence aux fonds d'investissements collectifs.

En vertu de la règlementation Solvency II et après application du principe de « look through » appliqué sur les fonds collectifs, et hors prise en compte des Dépôts autres, la proportion des titres obligataires du portefeuille de l'AAM RD représente de 45% des placements.

Étant donné leur nature, les actifs de l'AAM RD sont sujets aux fluctuations de marché, ce qui a pour conséquence une variation plus marquée des résultats et de la performance de ce type d'investissements, telle qu'illustrée dans les tables ci-dessous.

Tableau 2.3.1.2.A

	2021	2022	Delta
Revenu et dépenses des investissements	1.599.339	1.033.883	-35,36%

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats d'investissements pour l'année 2022.

Tableau 2.3.1.2.B:

Actifs Financiers	Valeur de marché	Produits	Charges	Résultat des investissements	+/- values latentes	Valeur comptable
Actions	3.192	0	0	0	0	3.192
Obligations	17.661.317	0	0	0	102.466	17.558.851
Fonds collectifs	17.269.078	377.861	47.801	330.060	-3.801.311	21.070.389
Cash	1.312.906	0	2.736	-2.736	0	1.312.906
Autres	0	530.907	1.732	529.174	0	0
Total	36.246.493	908.768	52.269	856.498	-3.698.845	39.945.339

Tableau 2.3.1.2.C

Produits et pertes en Fonds Propres	2021	2022	Delta
Resultat Technique	**415.361**	**1.388.903**	**973.542**
Resultat Courant avant impôt	**962.534**	**1.723.999**	**761.465**
Resultat Exceptionnel	**64**	**48**	**-16**
Impot sur Résultat	**0**	**0**	**0**
Résultat de l'exercice	**962.598**	**1.724.047**	**761.449**

L'intégralité du résultat, perte ou bénéfice, est attribuée aux réserves libres disponibles.

2.3.1.3 AAM SECUREX VIE

Avec presque 1 milliards d'euros d'actifs sous gestion, l'AAM VIE détient le plus gros portefeuille d'actifs du Groupe SECUREX.
La répartition du portefeuille, telle que reprise dans le rapport SE.02.01 des QRT est illustrée par la figure ci-dessous :

Figure 3

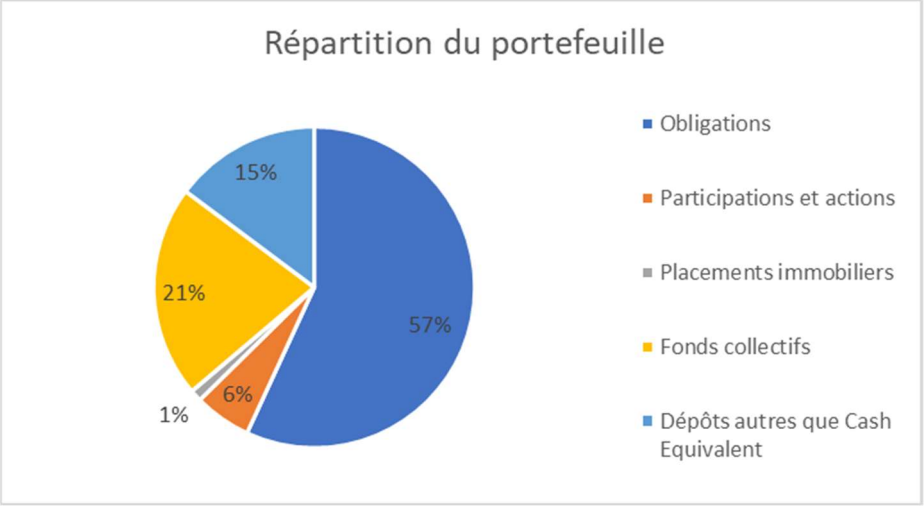

Les pourcentages de la répartition indiqués ci-dessus correspondent à la valeur de marché de la catégorie d'actifs en proportion du total des investissements (« investments other than assets held for index-linked and unit-linked funds ») avant application du principe de transparence aux fonds d'investissements collectifs.

En vertu de la règlementation Solvency II et après application du principe de « look through » sur les fonds collectifs, et hors prise en compte des Dépôts autres, la proportion des titres obligataires du portefeuille de l'AAM VIE représente 57% des placements. La part importante présente dans les dépôts autres que Cash Equivalent est liée à la politique de gestion des opérations de REPO.

Les placements des titres à revenus fixes assurent à l'AAM VIE un revenu certain annuel. Le reste de ses actifs est sujet aux fluctuations de marché, ce qui a pour conséquence une variation plus marquée des résultats et de la performance de ce type d'investissements, tel qu'illustrée dans les tables ci-dessous.

Tableau 2.3.1.3.A

	2021	2022	Delta
Revenu et dépenses des investissements	34.690.251	2.659.615	-92,33%

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats d'investissements pour l'année 2022.

Table 2.3.1.3.B

Actifs Financiers	Valeur de marché	Produits	Charges	Résultat des investissements	+/- values latentes	Valeur comptable
Actions	51.873.567	6.947.791	0	6.947.791	3.812.816	48.060.751
Obligations	514.791.660	14.322.084	3.492.228	10.829.855	-23.007.041	537.798.701
Fonds collectifs	193.538.134	-13.388.644	4.413.859	-17.802.503	-11.611.119	205.149.253
Immobilier	10.688.395	0	98.029	-98.029	4.543.575	6.144.820
Cash	3.664.087	606.357	49.749	556.608	0	3.664.087
Derivatives	1.016.972	0	0	0	1.016.972	0
Autres	133.889.819	6.973.347	4.747.454	2.225.893	402.819	133.487.000
Total	909.462.634	15.460.935	12.801.319	2.659.615	-24.841.978	934.304.612

Tableau 2.3.1.3.C

Produits et pertes en Fonds Propres	2021	2022	Delta
Resultat Technique	5.991.425	6.066.094	74.669
Resultat Courant avant impôt	5.197.825	3.716.832	-1.480.993
Resultat Exceptionnel	267.647	15.554	-252.093
Impot sur Résultat	-349.213	-134	349.079
Résultat de l'exercice	5.116.259	3.732.252	-1.384.007

La quasi intégralité du résultat est attribuée au renforcement de la position financière de l'AAM Vie via les réserves libres, les réserves immunisées ou la diminution de la perte reportée comptable.

2.3.2 Investissement dans des titrisations

Les entreprises d'assurance SECUREX n'ont pas recours à des investissements de type « titrisation ».

2.4 Résultats des autres activités

L'activité principale des entreprises concernées est une activité d'assurance. Les entreprises d'assurance SECUREX ne disposent pas d'autres produits et dépenses importants enregistrés sur la période de référence.

2.5 Autres informations

SECUREX ne dispose pas d'autres informations importantes relatives à son activité et ses résultats.

3. Système de gouvernance

3.1 Structure du système de gouvernance

3.1.1 Organes sociétaires

3.1.1.1 Missions

SECUREX a adopté une structure de gestion composée d'un Conseil d'administration et d'un Comité de direction.

- *Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration définit la politique générale et la stratégie de chacune des entreprises d'assurance SECUREX. Il a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de l'entreprise, à l'exception des actes réservés par les lois ou les statuts à l'assemblée générale.

- *Comité de direction*

Le Comité de direction:

- assure la direction de l'activité et le développement de la structure de management;
- supervise le management de ligne et le respect des compétences et responsabilités attribuées, ainsi que l'information financière;
- formule des propositions et des avis au Conseil d'administration en vue de la définition de la politique générale et de la stratégie de SECUREX, et communique toutes les informations et données pertinentes pour permettre au Conseil d'administration de prendre des décisions en connaissance de cause;
- sans préjudice du contrôle exercé par le Conseil d'administration, assure l'organisation, l'orientation et l'évaluation des mécanismes et procédures de contrôle interne, notamment des fonctions de contrôle indépendantes;
- organise un système de contrôle interne permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité du reporting interne ainsi que du processus de communication de l'information financière, afin d'assurer la conformité des comptes annuels avec la réglementation comptable applicable;
- fait rapport au Conseil d'administration sur la situation financière et sur tous les aspects nécessaires pour accomplir correctement ces tâches;
- renseigne la Banque nationale de Belgique, selon les modalités applicables, sur la situation financière et la structure de gestion, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes.

Le Comité de direction a les compétences suivantes :

- Proposer au Conseil d'administration la stratégie des entreprises d'assurance ;
- Exécuter cette stratégie ;
- Assurer la direction des entreprises et en faire rapport au Conseil d'administration ;
- Assumer la gestion financière et en faire rapport au Conseil d'administration ;
- Assurer l'organisation, l'orientation et l'évaluation des mécanismes et procédures de contrôle interne, notamment des fonctions de contrôle indépendant;
- Informer les autorités de contrôle et le commissaire sur la situation financière, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes.

Le Conseil d'administration nomme les Comité d'audit, Comité de nomination et de rémunération et Comité des risques.

- *Comité d'audit*

Le comité d'audit définit la stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'audit interne.

- *Comité de nomination et de rémunération*

Le Conseil d'administration nomme en son sein un collège d'administrateurs qui se chargera de la nomination et de l'évaluation de chacun des administrateurs. Ce même comité veille à l'application de la politique de rémunération des entreprises d'assurance SECUREX.

- *Comité des Risques*

Le Comité des Risques a pour mission de conseiller le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs et d'assister le Conseil d'administration dans sa fonction de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Comité de direction.

3.1.1.2 Composition et fonctionnement

- *Conseil d'administration*

➢ Composition :

Le Conseil d'administration se compose de minimum 51% d'Administrateurs non exécutifs et de maximum 49 % d'Administrateurs exécutifs. 1/3 des Administrateurs non exécutifs doivent être des Administrateurs indépendants.

➢ Fonctionnement :

a) Principes généraux d'organisation

- Le conseil s'organise de manière à pouvoir assurer au mieux l'exercice de ses compétences et de ses responsabilités.
- Le conseil se réunit sur convocation du président aussi souvent que les intérêts de l'entreprise l'exigent. Il doit être convoqué lorsque deux Administrateurs au moins le demandent.
- Les réunions ont lieu à l'endroit indiqué dans les convocations. Chaque Administrateur peut être représenté par un de ses collègues. Un Administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées; en cas de parité de voix, celle du président de la réunion est prépondérante.
- Les décisions du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre destiné à cet effet, et signé par au moins deux administrateurs présents à la réunion.

b) Tâches

- définit les objectifs stratégiques;
- approuve et évalue régulièrement la structure de gestion, l'organisation, les mécanismes de contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes;
- s'assure que SECUREX dispose d'un contrôle interne efficace sur le plan de la fiabilité du processus en matière d'information financière;
- élit et révoque parmi ses membres les membres du Comité de direction ;
- prend connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de SECUREX, et la Banque nationale de Belgique, et veille à ce que le Comité de direction prenne les mesures appropriées permettant de remédier aux éventuelles déficiences.

- *Comité de direction*

➢ Composition:

Le Comité de direction se compose des membres suivants :

a) Le Président du Comité de Direction

Les responsabilités du Président du comité de direction sont :

- Présider, diriger et organiser les réunions du Comité de direction ;
- Diriger, accompagner et soutenir les autres membres du Comité de direction dans l'exercice de leurs responsabilités propres ;
- Fixer les objectifs du Comité de direction en concertation avec les autres membres et évaluer leur performance ;
- Veiller à l'organisation des ressources humaines ;
- Représenter les entreprises d'assurance vis-à-vis du monde extérieur ;
- Préparer avec le Président du Conseil d'administration et le secrétaire général l'ordre du jour des conseils d'administration ;
- Veiller au bon échange d'information entre le Comité de direction et le Conseil d'administration et entre le Comité de direction et les comités consultatifs du Conseil d'administration (notamment comité d'audit et de rémunération).
- Veiller à l'organisation de la gestion financière des activités d'assurance : investissement, contrôle de gestion et comptabilité ;
- Diriger et organiser les services généraux nécessaires aux activités d'assurance.
- Veiller à l'organisation de la gestion financière (uniquement la gestion de l'actif) des activités d'assurance.

b) Le Chief Financial Officer

Les responsabilités du Chief Financial Officer sont :

- Veiller à l'organisation de la gestion financière des activités d'assurance (uniquement la gestion du passif): contrôle de gestion et comptabilité ;

c) Le Chief Risk Officer

Les responsabilités du Chief Risk Officer sont :

- Prise en charge de la définition, de l'implémentation et du suivi permanent du système de gestion des risques relatif aux entreprises d'assurance SECUREX ;
- Coordination de l'intégralité des travaux de gestion des risques ;
- Coordination des différentes tâches opérationnelles entre les différentes entités composant la structure de gestion des risques.
- Analyse globale et continue des risques et en assure la gestion et le contrôle indépendant.
- Superviser le Compliance Officer pour les entreprises concernées.

d) *Le Chief Executive Officer du Groupe SECUREX*

La présence du Chief Executive Officer du Groupe SECUREX au sein du Comité de Direction des entreprises d'assurance SECUREX s'inscrit dans un objectif de cohérence stratégique au niveau de toutes les entités juridiques du Groupe SECUREX.

Les responsabilités de ce dernier au sein du Comité de Direction des entreprises d'assurance SECUREX sont :

- Suivi de la stratégie et de la gouvernance au sein des entreprises d'assurance SECUREX ;
- Coordination avec les activités du Centre de calcul SECUREX, à qui est sous-traitée la gestion informatique des entreprises d'assurance SECUREX ;
- Superviser le responsable de la fonction d'Audit interne.

➢ Fonctionnement:

Le Conseil d'administration délègue la gestion des affaires de l'entreprise au Comité de direction dûment nommé à cet effet. Dans le cadre de la politique définie par le Conseil d'administration, le Comité de direction met en œuvre les décisions de l'assemblée générale et du Conseil d'administration.

Le Comité de direction assumera sa mission dans le respect de l'objet social de l'entreprise et les limites du mandat qui lui a été confié. Il pourra, sous sa propre responsabilité, consentir à deux mandataires de son choix, agissant conjointement, toute délégation de pouvoirs dans le respect de son propre mandat, sans que cette délégation ne puisse toutefois se confondre avec la gestion de l'entreprise.

Le Comité de direction se réunit au moins mensuellement sur convocation de son président.

Le Comité de direction rend compte de sa gestion au Conseil d'administration. Il lui fournit tout document et tout renseignement utile ou que le Conseil d'administration juge nécessaire à l'exercice de sa mission. Lorsqu'il est jugé nécessaire en vue de l'examen de problèmes spéciaux, le Comité de direction peut s'adjoindre soit des conseillers indépendants soit des membres du personnel ayant une compétence particulière au domaine du problème qui se pose.
Les décisions du Comité de direction sont prises collégialement et les membres du Comité de direction ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle. Ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le Comité de direction délègue à un Comité exécutif (COMEX) les tâches de préparation et de suivi de certains dossiers dans lesquels le Comité de direction est amené à prendre des décisions. Ce Comité exécutif se compose de deux membres du Comité de direction, ainsi que du Director Insurance. En fonction des sujets traités, le Comité exécutif peut inviter l'un ou l'autre expert ou responsable d'une fonction de contrôle. Le Comité exécutif n'a pas de pouvoir de décision mais uniquement un pouvoir d'avis vis-à-vis du Comité de direction.

- *Le Comité d'audit*

  - Composition:

Les règles de fonctionnement et la composition du comité d'audit sont fixées dans sa propre « Charte d'audit ».

  - Fonctionnement:

Le responsable de la fonction d'audit interne remet au seul comité d'audit des rapports, des analyses, des évaluations et des recommandations concernant les activités des entreprises d'assurance SECUREX. Les règles de fonctionnement de la fonction d'audit interne sont fixées dans sa propre charte.

Le Comité de direction est informé de toutes les missions de l'Audit interne. Il en est de même pour le plan d'Audit.
Le Comité de direction peut suggérer au comité d'audit l'analyse d'une activité ou d'une action en particulier.

- *Le Comité de nomination et de rémunération*

  - Composition:

Ce comité se compose de 3 administrateurs, dont un administrateur indépendant.

  - Fonctionnement:

En tant que comité de nomination, ce comité évalue les candidatures des administrateurs et des responsables de fonctions de contrôle conformément à la procédure prévue dans le politique Fit&Proper des entreprises d'assurance SECUREX, notamment à l'aide d'une grille de compétence.

Le comité de nomination reçoit le candidat et entend ses motivations. Le cas échéant, il invite le candidat à suivre une formation outre celles organisées pour l'ensemble du conseil d'administration.

En tant que comité de rémunération, ce même comité avise le conseil d'administration avec pour objectif que les incitants créés par la politique de rémunération ne soient pas de nature à conduire à des prises de risques excessives au sein des entreprises d'assurance SECUREX ou à des comportements poursuivant d'autres intérêts que celui des entreprises et de ses éventuelles parties prenantes.

- *Le Comité des Risques*

  - Composition:

Ce comité se compose de 3 administrateurs, dont un administrateur indépendant.

- Fonctionnement:

Le Comité des risques se réunit au moins 4 fois par an et veille à assurer sa mission selon les règles précisées dans la Politique globale de gestion des risques (Global Risk Management Policy).

3.1.2 Changement du système de gouvernance

Les entreprises d'assurance SECUREX n'ont pas mis en évidence de changement significatif du système de gouvernance durant l'année de référence.

3.1.3 Rémunération

3.1.3.1 Politique et pratiques de rémunération

La politique et les pratiques de rémunération applicables aux membres du Conseil d'administration, du Comité de direction, aux responsables de fonction de contrôles indépendantes et des membres du personnel considérés comme « Risk Takers » et aux salariés sont définis en interne dans la politique de rémunération.

Cette politique reprend :

- les principes de la politique de rémunération avec une description de l'importance relative de la part fixe et de la part variable de la rémunération ;
- des informations sur les critères de performance individuelle et collective ouvrant droit à d'autres composantes variables de la rémunération ;

La périodicité de la révision et les responsables de cette revue sont définis dans la politique de rémunération.

3.1.4 Actionnariat

Les entreprises d'assurance SECUREX sont des entités juridiques indépendantes constituées sous la forme d'association d'assurance mutuelle (AAM Vie ou AAM RD) ou de caisse commune (CC AT). Elle ne disposent pas d'actionnaires et la notion d'actionnariat ne leur est pas applicable. Ce point ne sera donc pas développé dans ce rapport.

3.2 Expertise et honorabilité

3.2.1 Exigences « Fit & Proper »

La politique « Fit & Proper » de SECUREX a pour objectif de répondre aux exigences de la circulaire « Fit & Proper »[4] de la Banque nationale de Belgique qui fixe les normes en matière d'expertise et d'honorabilité professionnelle pour les membres du Comité de direction, des administrateurs, les responsables de fonctions de contrôle indépendantes et dirigeants effectifs d'établissements financiers.

Les grands principes qui sous-tendent le contrôle « Fit & Proper » sont les suivants :

- Les concepts d'expertise (Fit) et d'honorabilité professionnelle (Proper) doivent être compris au sens large afin de pouvoir examiner si une personne dispose des qualités requises pour une fonction donnée ;
- L'établissement d'un cadre structuré pour évaluer l'aptitude des membres du Conseil d'administration ;
- Le caractère « Fit & Proper » des personnes nommées doit faire l'objet d'une attention permanente de la part des entreprises d'assurance SECUREX.

[4] Circulaire BNB_2013_02 du 17 juin 2013 concernant « Normes en matière d'expertise et d'honorabilité professionnelle pour les membres du Comité de direction, les administrateurs, les responsables de fonctions de contrôle indépendantes et dirigeants effectifs d'établissements financiers »

3.2.2 Processus

Les entreprises d'assurance SECUREX veilleront à sélectionner et conserver des personnes expertes et professionnellement honorables pour exercer les mandats d'administrateur ainsi que pour assurer la responsabilité des autres fonctions citées. Le Conseil d'administration a pour objectif de définir la politique adéquate de recrutement, d'évaluation et de formation permanente de ses membres.

Le Compliance Officer veille au respect des exigences légales « Fit & Proper ».

Le Conseil d'administration veille à ce que ses membres soient à tout moment compétents et professionnellement honorables. Les membres du conseil déclarent mettre tout en œuvre pour se conformer en permanence aux normes « Fit & Proper » et veilleront à informer sans délai les entreprises d'assurance SECUREX de tout événement susceptible d'influencer leur caractère « Fit & Proper ». Le Conseil d'Administration veille également à ce que les membres du Comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes répondent aux principes énoncés dans la politique « Fit & Proper » de SECUREX.

3.3 Système de gestion des risques

La gestion des risques des entreprises d'assurance Securex s'inscrit dans le cadre d'une structure de gestion des risques dont les différents organes, comités ou responsables de fonction de contrôle sont responsables à des degrés divers de la définition stratégique, de l'élaboration, de l'implémentation et du contrôle de la gestion des risques.

Les intervenants formant la structure de gestion des risques pour chaque entreprise d'assurance Securex sont :

1. Le Conseil d'Administration
2. Le Comité des Risques
3. Le Comité de direction
4. Le « COMEX »
5. La fonction de gestion des risques et le Chief Risk Officer

Le Conseil d'administration assume la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques, en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance générale au risque et en approuvant les stratégies et politiques principales de gestion des risques. Le Comité de direction est responsable de la mise en œuvre du système de gestion des risques.

La structure de la gestion des risques mise en place est décrite de façon plus détaillée dans la « Global Risk Management Policy».

Les objectifs généraux du système de gestion des risques sont :

a. Identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels les entreprises d'assurance Securex sont ou pourraient être exposées ;
b. Assurer une maîtrise systématique et adéquate de ces différents risques;
c. Préserver la solvabilité des entreprises d'assurance Securex ;
d. Garantir la continuité des opérations
e. Optimaliser la gestion financière en tenant compte des éléments de la stratégie des entreprises d'assurance Securex que sont par exemple la garantie de taux et les participations bénéficiaires ;
f. Réaliser les objectifs définis par le Risk Appetite et le plan Stratégique ;
g. Respecter les réglementations et obligations légales applicables en matière de gestion des risques liés à l'activité d'assureur et faire le suivi de leur évolution.

3.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité

3.4.1 Evaluations internes des risques et de la solvabilité

L'objectif de la gestion des risques est de couvrir l'ensemble des risques significatifs à l'activité d'assurance de SECUREX. L'une des tâches de la fonction de gestion des risques est l'identification et l'évaluation des risques significatifs et leur prise en compte dans la gestion des risques.

Par principe la gestion des risques a pour mission d'analyser tous les risques significatifs existants et de réaliser annuellement une évaluation de l'adéquation d'une part des méthodes de suivi des risques significatifs et d'autre part de la liste des risques retenus comme significatifs elle-même. Elle communique ses conclusions directement au Comité de direction, prioritairement par l'intermédiaire du Chief Risk Officer. Le Comité de direction définit la stratégie de risques et en confie l'implémentation au Chief Risk Officer.

L'importance d'un risque est déterminée sur base de l'ampleur du risque et de sa probabilité de réalisation. Tous les risques significatifs ainsi déterminés doivent être inclus, évalués et analysés dans la structure de gestion des risques. Ces risques font soit l'objet d'une gestion actuelle soit partie des éléments pour lesquels le Comité de direction charge le Chief Risk Officer de mettre en place une gestion cohérente et formelle. Une description plus complète des différents risques et des stratégies, méthodes d'évaluation, limites et procédures de reporting est fournies par les différentes politiques de risque.

Dans le cadre de la structure de gestion des risques, il est organisé annuellement une évaluation interne des risques et de la solvabilité (processus « Own Risk and Solvency Assessment » ou « procédure ORSA »).

Cette évaluation porte toujours au moins sur les éléments suivants :

1) le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique ainsi que des limites générales de la tolérance au risque et de la stratégie de l'entreprise, approuvées par le Conseil d'administration et le Comité de direction ;
2) le respect permanent des exigences de capital réglementaires dont celles prévues à la Section II du Chapitre VI de la loi Solvabilité II et des exigences concernant les provisions techniques prévues à la Section Ière, Sous-section II du Chapitre VI de cette loi ;
3) la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis prévu à l'article 151 de la loi Solvabilité II, qu'il soit calculé à l'aide de la formule standard ou en recourant à un modèle interne, partiel ou intégral.

3.4.2 Fréquence

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est réalisée au moins annuellement. Elle est approuvée par le Conseil d'administration et le Comité de direction avec la même périodicité.

Si l'intégralité du processus ORSA est réalisée au moins annuellement, les périodicités d'application de certaines parts du processus, de l'évaluation de certains des indicateurs de risques ou de la réalisation de reportings internes ou externes peuvent être différentes, par exemple annuelles, semestrielles, trimestrielles ou mensuelles, en fonction des périodicités définies dans les différentes politiques de risques.

En dehors du processus ORSA, certaines analyses de sensibilité ou révision sont réalisées sur base trisannuelle lorsque les éléments sous-jacents sont jugés suffisamment stables. La périodicité de ces travaux trisannuels peut être revue ponctuellement ou structurellement lors de la revue annuelle des risques si l'évolution de la structure des risques le justifie.

3.5 Système de contrôle interne

Les entreprises d'assurance SECUREX ont mis en place un système de contrôle interne qui couvre l'ensemble de leurs activités. Ce système est composé d'un ensemble de mécanismes de contrôle périodiques et permanents qui couvrent l'ensemble des employés des entreprises d'assurance SECUREX.

3.6 Fonction de Compliance

La fonction de Compliance évalue la conformité des instructions et des procédures internes par rapport aux règles d'intégrité des activités d'assurances. Ces règles sont celles qui découlent de **la politique d'intégrité** propre à SECUREX, ainsi que celles qui sont prévues directement dans le statut légal ainsi que les autres dispositions légales et réglementaires applicables

au secteur de l'assurance. La Charte de compliance fournit une liste exhaustive de l'ensemble de ces matières.

La fonction de Compliance est exercée de façon indépendante par une cellule Compliance, celle-ci disposant d'un réseau de relais pour accomplir sa mission sous l'impulsion d'un Compliance Officer agréé par la FSMA. Le Compliance Officer rapporte directement au Chief Risk Officer.

3.7 Fonction d'Audit interne

3.7.1 Missions

L'univers d'audit de l'Audit Interne des entreprises d'assurance SECUREX couvre l'ensemble des business units et des services généraux du « Groupe SECUREX », dont les 3 entreprises d'assurances :

- AAM SECUREX VIE, association d'assurance mutuelle (AAM VIE)
- AAM SECUREX RISQUES DIVERS, association d'assurance mutuelle (AAM RD)
- CAISSE COMMUNE SECUREX ACCIDENTS DU TRAVAIL, caisse commune (CC AT)

Le Groupe a une « convention de sous-traitance Audit » avec les 3 entreprises d'assurances afin de mobiliser les ressources nécessaires pour accomplir convenablement leur mission d'audit pour les assurances. Un plan d'audit a été élaboré et tourne en permanence depuis lors. Ce plan est implémenté sur base trisannuelle. Il se base sur la méthodologie du COSO. En outre, des analyses de risques sont réalisées chaque année. Elles mettent en avant des sujets qui viennent enrichir le plan d'audit standard. Le reporting concernant les réunions du Conseil d'administration des entreprises d'assurances nous procure également des sujets supplémentaires qui font parfois l'objet d'un audit (par exemple un nouveau produit, une nouvelle forme de placement, une collaboration avec certains partenaires...).

3.7.2 Description de la manière dont la fonction d'Audit interne de l'entreprise préserve son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle détermine

Comme expliqué plus haut, l'Audit Interne du « Groupe SECUREX » rend compte au Comité d'audit qui se compose de membres externes disposant de l'expertise financière, comptable et de gestion nécessaire accumulée dans le monde des entreprises.

Cela garantit la Corporate Governance nécessaire qui est prônée au sein du Groupe. L'Audit Interne soutient le fonctionnement du Comité d'Audit, aussi bien sur le plan logistique qu'en lui soumettant les sujets nécessaires. D'un autre côté, le Comité d'audit peut imposer un sujet dans le planning de l'Audit Interne. L'Audit Interne de SECUREX n'apparaît plus dans l'organigramme du Groupe vu qu'il ne dépend d'aucune instance du Groupe mais bien du Comité d'audit.

3.8 Fonction Actuarielle

3.8.1 Missions

La mission de la fonction Actuarielle telle que définie au sein des entreprises d'assurance SECUREX consiste :

- À répondre à toute exigence dont la Fonction Actuarielle est légalement ou règlementairement responsable ;
- A répondre aux demandes ponctuelles d'analyse ou d'avis que le Comité de direction ou le Conseil d'administration désirent lui confier.

La fonction Actuarielle a toujours au moins les responsabilités suivantes :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques;
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques;
- informer le Conseil d'administration et le Comité de direction de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques;
- superviser le calcul des provisions techniques dans les cas visés par la loi Solvabilité II.

Une « **Charte de la fonction Actuarielle** » décrit de façon complète les missions de celle-ci.

3.8.2 *Statut et organisation de la fonction Actuarielle*

En tant que fonction de contrôle indépendante, la fonction Actuarielle a pour objectif de fournir aux Comités de direction et aux Conseils d'administration des entreprises concernées un avis sur la qualité, la fiabilité et l'adéquation des calculs actuariels et des méthodes et hypothèses sous-jacentes dans un certain nombre de domaines.

La « Charte de la fonction Actuarielle » précise le statut et le positionnement au sein de l'organigramme de la fonction Actuarielle, définit son indépendance ainsi que ses missions, droits et prérogatives.

La responsabilité de la fonction actuarielle est confiée à la firme ACTUCONNECT. Une convention de sous-traitance a été conclue avec ACTUCONNECT en août 2021. La personne relais responsable pour le suivi de la fonction actuarielle est le Director Insurance des entreprises d'assurance SECUREX.

3.9 Sous-traitance

3.9.1 *Eléments essentiels de la politique de sous-traitance*

La politique de sous-traitance de l'AAM VIE, de l'AAM RD et de la CC AT est décrite dans une « **politique d'externalisation** » interne.

Ci-dessous sont résumés les processus tels qu'ils existent actuellement en matière de sous-traitance ainsi que les critères permettant de déterminer si l'on a affaire à une sous-traitance critique ou importante.

3.9.1.1 Critères de détermination d'une sous-traitance et d'une sous-traitance critique ou importante

Pour déterminer si l'on a affaire ou non à une sous-traitance, il faut tenir compte des critères suivants:

- On entend par sous-traitance tout appel à des tiers pour l'exercice *d'activités ou de processus propres à l'entreprise d'assurance*.
  - Exemples : *gestion des sinistres, comptabilité, IT, gestion des placements*.
  - Contre exemples : *services postaux et bancaires.*
- Toute activité de consultance qui est ponctuelle et non récurrente n'est pas considérée comme de la sous-traitance.
- Un Interim n'est pas considéré comme une sous-traitance.
- Un courtier n'est pas considéré comme un sous-traitant, sauf en cas de délégation de tâches opérationnelles importantes.

Pour déterminer si l'on a affaire à une sous-traitance critique ou importante, il faut vérifier, outre les critères relatifs aux sous-traitances « simples », que les deux conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- La relation des entreprises d'assurance SECUREX vis-à-vis des clients est mise en péril en cas de défaillance du fournisseur.
- En cas de défaillance du fournisseur, les entreprises d'assurance SECUREX sont dans l'impossibilité ou auraient de grande difficulté à trouver rapidement un autre fournisseur équivalent sur le marché. De plus, SECUREX ne dispose pas des compétences ou ressources en interne pour reprendre le service dans un délai suffisamment rapide (défini comme étant moins de 6 mois).

3.9.1.2 Processus de décision de sous-traiter une activité propre à l'assurance

Lorsqu'un chef de service opérationnel ou un responsable de développement de produits souhaite faire appel à un fournisseur externe pour une activité propre à l'assurance, il doit en informer le Director Insurance. Ce dernier informe le COMEX du projet, en lui donnant suffisamment d'éléments pour que celui-ci puisse émettre un avis sur le projet de sous-traitance.

3.9.2 *Identification des sous-traitances critiques ou importantes actuelles*

Dans le cadre de son activité, Securex a recours à de la sous-traitance pour certaines activités.
Ces sous-traitances sont formalisées dans la politique de sous-traitance qui prévoit notamment les modalités de sélection et d'engagement, de suivi et de contrôle des prestations déléguées. Chaque année, dans le cadre de la gouvernance, un rapport permet l'identification de toute activité, fonctions, tâches opérationnelles importantes ou critiques et précise si nécessaire le ressort territorial où se situe le prestataire de services chargé de cette activité ou fonction.

3.10 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

Le Comité de direction des entreprises d'assurance SECUREX juge adéquat son système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à ses activités.

3.11 Autre information

Les entreprises d'assurance SECUREX n'ont pas mis en évidence d'autre information importante relative à leur système de gouvernance.

4. Profil de risque

Les expositions principales aux risques des entreprises d'assurance sont présentées dans les chapitres suivants. Il s'agit des risque de souscription, de marché, de contrepartie, de liquidité, le risque opérationnel et autres risques.

Pour chaque catégorie de risques, les entreprises d'assurance de SECUREX font état de leur exposition à ces risques et de leur besoin en capital.

Les projections et la gestion des expositions sur la période de planification de l'activité font partie intégrante de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité propre à chaque entité. Ils seront exposés dans le Rapport ORSA.

Dans les tableaux ci-dessous, les montants des 'Assets' sont les actifs de référence en valeur Best Estimate pris dans les calculs de capitaux de solvabilité requis.

4.1 Risque de souscription

4.1.1 Risque de souscription Vie [Life] et Santé similaire à la Vie [Health Similar to Life]

Le risque de souscription en vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

Ces risques concernent principalement l'AAM SECUREX VIE mais sont également présents, dans une moindre mesure, dans certaines catégories de l'activité d'assurance de la Caisse Commune SECUREX Accidents du Travail et de l'AAM SECUREX Risques Divers.

4.1.1.1 Risque de mortalité :

Le risque de mortalité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

Le risque de mortalité est suivi de manière globale par les entités techniques en collaboration avec la gestion des risques. Est entre autres évalué annuellement l'impact d'une modification des taux de mortalité sur le résultat des simulations de gestion actifs-passif (« Assets and Liabilities Management » ou ALM).

Il est à noter qu'au niveau de l'AAM VIE le risque de mortalité est réduit par les caractéristiques du portefeuille, composé principalement de contrat avec remboursement des réserves ou des primes.

4.1.1.2 Risque de longévité :

Le risque de longévité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une baisse de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

Le risque de longévité est suivi de manière globale par les entités techniques en collaboration avec la gestion des risques. Est entre autres évalué annuellement l'impact d'une modification des taux de mortalité sur le résultat des simulations ALM. Il est prévu qu'un suivi spécifique de ce risque soit organisé par la gestion des risques.

Il est à noter que les paiements de prestation en rente viagère représentent une part marginale des prestations d'assurance de l'AAM VIE. Ils représentent par contre une part significative des prestations de la CC AT. Cet élément est pris en compte dans les analyses de la tarification de la CC AT.

4.1.1.3 Risque d'invalidité-incapacité :

Le risque d'invalidité-incapacité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité.

Le risque d'invalidité-incapacité est suivi de manière globale et au niveau de la rentabilité des produits par les entités techniques en collaboration avec la gestion des risques.

4.1.1.4 Risque de dépenses :

Le risque de dépenses en vie est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance.

Le portefeuille d'assurance vie de SECUREX étant composé de contrats dont la gestion est simple ou « classique », les dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance Vie sont relativement stables.

Pour l'AAM VIE, la CC AT et pour l'AAM RD, le suivi régulier des données suivantes est réalisé :

- suivi mensuel des dépenses d'exploitation vis-à-vis du budget financier de l'année ;
- suivi mensuel de la facturation des charges externes (consultance, IT..) ;
- suivi de la facturation individuelle des fournisseurs ;
- suivi mensuel de l'évolution des Equivalents Temps Plein (FTE's) ;

4.1.1.5 Risque de révision :

Le risque de révision est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de révision applicables aux rentes, sous l'effet d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne assurée.

Ces éléments font l'objet d'un suivi régulier des dossiers de sinistre par la gestion, d'un suivi mensuel de l'évolution des accidents graves concernant leur taux d'invalidité et d'un suivi trimestriel des triangles de déroulement (pour les activités auxquelles ils sont applicables).

4.1.1.6 Risque de cessation:

Le risque de cessation est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de cessation, d'échéance, de renouvellement et de rachat des polices.

En raison des caractéristiques du portefeuille d'assurance vie, composé principalement de contrat fiscalisés et flexibles, les taux de rachat et de réduction sont historiquement très faibles. De plus, sauf modification de la contrainte fiscale, les entreprises d'assurance SECUREX estiment les taux de rachat stables à moyen terme.
Un suivi de la tendance des rachats est cependant effectué annuellement.

De manière globale un suivi trimestriel du nombre et du montant des rachats, transferts et réduction de contrats est réalisé par l'actuariat. Un suivi annuel indépendant est réalisé par la gestion des risques.

4.1.1.7 Risque de catastrophe:

Le risque de catastrophe est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou irréguliers, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Afin de stabiliser et d'optimaliser le résultat technique en fonction du risque assuré et de l'importance relative de celui-ci, une politique de réassurance systématique est suivie. Entre autres, un traité de réassurance catastrophe obligatoire en excédent de sinistre est souscrit annuellement auprès d'un réassureur.

Dans la cadre de l'activité d'assurance, une analyse annuelle de l'exposition maximale est réalisée. Est réalisée en parallèle à cette analyse, une analyse des limites des traités de réassurances respectifs.

Après évaluation, les entreprises d'assurance SECUREX estiment que les traités de réassurance catastrophe sont à même de bien remplir leurs objectifs et de permettre de couvrir le risque de catastrophe via la réassurance.

4.1.2 Risque de souscription Santé Non similaire à la Vie [Health Non Similar to Life]

Le risque de souscription en non-vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance non-vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

Il tient compte de l'incertitude pesant sur les résultats des entreprises d'assurance et de réassurance dans le cadre de leurs engagements d'assurance et de réassurance existants, ainsi que du nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Comme indiqué plus haut, actuellement, ces éléments sont pris en compte, lorsque nécessaire, directement par les entités techniques.

4.1.2.1 Risque de primes et de réserve en non-vie :

Le risque de primes et de réserves en non-vie (et santé similaire à la non-vie) est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance en non-vie résultant de fluctuations affectant le moment de survenance, la fréquence, ou la gravité des évènements assurés, ainsi que le moment de survenance ou le montant des règlements de sinistres.

Comme pour les risques de souscription vie, est prise en compte dans les provisions techniques une provision de vieillissement dotée annuellement.

L'actuariat réalise un suivi mensuel et/ou trimestriel

- des coûts médicaux et des coûts des indemnités temporaires. La couverture des frais médicaux est cependant toujours limité à un forfait et sa volatilité est donc intrinsèquement limitée.
- du nombre d'accidents, du total des prestations payées, du delta total des provisions pour sinistres à régler et de l'évolution ou la survenance des accidents graves.

4.1.2.2 Risque de catastrophe en non-vie :

Le risque de catastrophe en non-vie (et santé similaire à la non-vie) est risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

L'actuariat réalise des contrôles et analyses ponctuels suivants :

- Un contrôle ponctuel des montants assurés et des indemnités théoriques maximales, au moment de la tarification et souscription des risques, par la gestion ;
- Une analyse annuelle de l'exposition maximale (sur base du plus grande site assurée) en assurances collectives ;
- Un contrôle annuel ex-post des rentes assurées maximales en assurances individuelles ;
- Une analyse des limites des traités de réassurances respectifs, en vue des contrôles cités ci-dessus.

4.1.2.3 Risque de cessation en non-vie :

Le risque de cessation en non-vie (et santé similaire à la non-vie) est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres au moment du provisionnement.

Le risque de cessation en santé similaire à la non-vie est nul.

4.1.3 Risque de souscription Non-Vie [Non-Life other than Health]

Il est à noter que SECUREX est actif dans les branches 1b (Caisse Commune SECUREX Accidents du Travail), 1, 2 (AAM SECUREX Risques Divers et AAM SECUREX VIE), 16 (AAM SECUREX Risques Divers), 21,22 et 23 (AAM SECUREX VIE). SECUREX n'est pas active dans des branches ne concernant pas l'assurance de personne : Incendie, IARD, ...

Dans le cadre des intitulés de risque utilisés par les spécifications techniques actuelles de Solvency II, SECUREX n'est pas concerné par le risque de souscription non-vie mais uniquement par le risque « health ».

Les risques Santé Non-Vie auxquels les entreprises d'assurance sont exposés sont décrits au point 4.1.1.2 ci-dessus.

4.2 Risque de marché

Le risque de marché reflète le risque lié au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des instruments financiers ayant un impact sur la valeur des actifs et des passifs de l'entreprise concernée. Il reflète de manière adéquate toute inadéquation structurelle entre les actifs et les passifs, en particulier au regard de leur duration.

Le risque de marché est présent dans les 3 entreprises. Il représente le risque le plus important dans le calcul du besoin en capital des entreprises. Les risques de taux d'intérêt et de défaut de crédit sont prépondérants. Une gestion prudente, dirigée et parallèle des actifs et des passifs permet de réduire ces risques.

4.2.1 Principe de « Personne Prudente »

La gestion des actifs est assurée par l'Investment Management de SECUREX. Les membres de l'Investment Management et membres des Comités d'Investissement gèrent les portefeuilles des entreprises d'assurance et prennent leurs décisions dans le souci de l'intérêt à long terme des entités gérées et de manière prudente et impartiale.

De manière générale le Comité de direction s'assure de la gestion des risques financiers par l'intermédiaire de plusieurs responsables dont le mandat est défini via la formalisation de la structure de gestion des risques et plus précisément du Comité de Gestion des Risques ALM. Le Comité de direction se base actuellement sur les rapports réguliers que lui fournissent au Director Investment et le Risk Insurance Director. Ainsi le Comité de direction dispose d'une connaissance régulièrement mise à jour de la position de risque des trois entreprises d'assurance et est à même de prendre ses décisions de gestion ALM en se basant sur cette connaissance.

La gestion des actifs se fait dans un souci de respect du cadre des investissements et gestion des risques. Les Limites d'Investissement propres à chaque entreprise font état d'un cadre strict d'investissements par type de risque.

4.2.2 Risque de taux

Le risque de taux est le risque résultant de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou à la volatilité des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est, en raison de son importance, l'un des principaux risques techniques analysés par les différents modèles mis en place, et est, sur le long terme, l'un des points d'attention spécifique du Comité de direction.

La stratégie du risque de taux d'intérêt consiste en une définition d'un cadre d'investissement sur le portefeuille obligataire, en une définition des allocations d'actifs optimale permettant de limiter le risque de taux, par une gestion active de la sensibilité aux variations de taux d'intérêts et par une éventuelle couverture d'une partie du risque via l'utilisation de produits dérivés.

1. Cadre d'investissement : SECUREX a opté pour une gestion en interne du portefeuille obligations avec pour objectif de conserver une plus grande flexibilité afin de rencontrer ses objectifs ALM (Minimum acceptable Return, Pertes et profits (P&L), Rendement,…)

2. Allocation Stratégique en obligations : SECUREX définit au niveau de son Allocation Stratégique d'actif, un rapport entre la valeur du portefeuille obligataire et la valeur du portefeuille global des actifs stratégiques, rapport qui doit être compris dans un couloir d'allocation précis. En particulier, le rapport entre la valeur du portefeuille obligataire et la valeur du portefeuille global des actifs stratégiques ne peut dépasser un pourcentage défini, limitant ainsi l'influence du risque de taux d'intérêt sur le portefeuille global des actifs.

3. Gestion active de la duration : Annuellement, le Comité de direction définit le niveau acceptable de duration du portefeuille en fonction de l'évolution du marché, des objectifs propres de SECUREX et de l'évolution de la duration du passif. En cas d'évolution importante du niveau des taux d'intérêts, le Comité de direction se réserve le droit de modifier ce niveau de duration à tout moment.

4. Couverture du portefeuille (Risk Mitigating instruments) : Annuellement, le Comité de direction évalue la nécessité de définir une couverture du portefeuille en fonction de l'évolution du marché et des objectifs propres de SECUREX. Le Comité de Direction définit les caractéristiques générales de ces protections. Ces couvertures ont pour objectif interne une protection complète ou partielle contre les pertes ou les changements défavorables de la valeur des obligations résultant d'un mouvement excessif des taux d'intérêts en essayant d'obtenir un « coût neutre » d'opération.

Enfin, les risques de taux d'intérêts analysés utilisent des courbes de taux Euro exclusivement. En effet, seules quelques positions en devises étrangères mais essentiellement «euro-linked» sont présentes. Les autres devises représentent une faible part des placements.

4.2.3 Risque sur actions

Le risque sur actions est le risque résultant de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité du prix de marché des actions.

La stratégie du risque sur action consiste en une définition d'un cadre restrictif d'investissement permettant de réduire le risque sur action.
Suite à une décision du Comité de direction, l'AAM VIE a entrepris une réallocation de son portefeuille d'actions à des fins de diversification et d'atténuation de sa sensibilité au risque sur actions. La totalité de ses investissements directs détenus en actions a été vendu au profit des placements obligataires. Depuis 2013, SECUREX n'investit dans des actions que par le biais de fonds collectifs, selon des règles et limites d'investissement très strictes.

4.2.4 Risque sur actifs immobiliers

Le risque sur actifs immobiliers est le risque résultant de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité du prix de marché des actifs immobiliers.

La stratégie du risque sur actifs immobiliers consiste en une définition des allocations d'actifs optimale permettant de limiter ce dernier.

Les actifs immobiliers de SECUREX sont composés d'une part des bâtiments que SECUREX occupe pour son activité propre et d'autre part d'un portefeuille de biens immobiliers papiers de type sicavs immobilières, certificats immobiliers, sicafis ou infrastructure. La présence d'immobilier papier apporte une diversification des actifs immobiliers par rapport à la concentration sur les bâtiments nécessaires à l'exercice de l'activité.

4.2.5 Risque lié à la marge « spread »

Le risque lié à la marge « spread » est le risque résultant de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges « spreads » de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Le risque de spread est la conséquence directe de la présence de certaines catégories d'instrument financier dans le portefeuille d'actif de SECUREX. Dans le cadre de la recherche d'un niveau de rendement suffisant à l'activité d'assurance telle que définie par les objectifs stratégiques et ce avec un certain niveau de sécurité, l'utilisation d'instruments financiers ayant une composante de spread de crédit, ou dont la valeur est particulièrement sensible aux variations de spreads, est nécessaire. Le risque sur spread ne peut donc être éliminé mais doit être limité.

La stratégie du risque de spread consiste en une définition d'un cadre restrictif d'investissement permettant de réduire le risque de spread. Sur base de différentes études ALM réalisées ainsi que sur base d'une analyse des marchés, le Comité de direction définit et approuve les limites de rating minimum des investissements.

4.2.6 Risque de change

Le risque de change est le risque résultant de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change.

L'objectif de SECUREX est de limiter strictement les possibilités d'allocation d'actif en une devise étrangère à l'euro. Actuellement, la quasi-intégralité des actifs est libellé en euro. Seules quelques positions en devises étrangères mais essentiellement « euro-linked» sont présentes. Il n'existe donc pas actuellement de devise étrangère pour laquelle SECUREX serait exposé directement à un risque significatif de taux de change par rapport à l'euro. Un risque de devise est néanmoins présent dans le cadre d'investissements indirects via des fonds de tiers.

Dans le cadre de la gestion du risque de change, la gestion des risques et l'Investment Management assurent le suivi des limites de devises.

4.2.7 Risque de concentration

Le risque de concentration est défini comme les risques supplémentaires supportés par l'entreprise d'assurance du fait soit d'un manque éventuel de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul et unique émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

Seule la Caisse Commune Accidents du Travail est actuellement exposée au risque de concentration.

Le risque de concentration de marché ou « Market Concentration Risk » est donc le risque supporté par l'entreprise d'assurance du fait soit d'un manque éventuel de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul et unique émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.
Le risque de concentration comprend deux composantes principales : le risque de concentration sur une contrepartie unique et le risque de concentration sectorielle Il peut donc être défini en analysant les actifs en fonction des émetteurs de ceux-ci et de leurs liens éventuels.

SECUREX analyse le risque de concentration sous 3 aspects :

a) le risque de concentration sur une contrepartie unique (exigence réglementaire)
b) le risque de concentration sur des secteurs économiques (évaluation interne)
c) le risque de concentration sur des régions géographiques (évaluation interne)

La stratégie de gestion du risque de concentration consiste en une limitation des investissements dans les différentes contreparties individuelles et dans les différentes catégories sectorielles retenues comme significatives. En effet, les probabilités de défaut entre débiteurs au sein d'un même groupe ou entre différents groupes n'influence le risque de manière significative que lorsque le portefeuille est concentré dans une certaine mesure sur ce groupe ou sur des groupes corrélés de débiteurs.

4.3 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est défini comme le risque lié aux pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu (ou la détérioration de la qualité de crédit) d'une contrepartie ou d'un débiteur.

Cela couvre donc les contrats de réassurance, les paiements des intermédiaires, … et en général toute exposition au risque de crédit non couverte par le "risque de marge " défini ci-dessus.

La gestion du risque de contrepartie financière est réalisée via une limitation des catégories d'investissement admises par la politique d'investissement de SECUREX. Très significatif pour l'AAM VIE de par la présence de liquidité bancaire (opérations de Repos), le risque de Contrepartie est moins impactant pour la CC AT et l'AAM RD. La pratique des opérations dites de « REPO » implique un suivi supplémentaire des risques à ce niveau.

En ce qui concerne le risque de contrepartie lié à la réassurance, il peut être noté que la politique de réassurance de SECUREX est de n'avoir comme partenaire à ce niveau que des acteurs reconnus en Europe offrant une sécurité et une couverture financière suffisante. Egalement, SECUREX demande systématiquement depuis 2011 de prévoir un dépôt de couverture pour les parts du réassureur dans les prestations techniques.

4.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est analysé selon 2 approches.

La première approche met en avant la liquidité des titres financiers et des placements.

Il s'agit du risque résultant de l'incapacité temporaire ou de longue durée de réaliser ses investissements ou actifs alors que la situation financière, commerciale ou stratégique le demande.

« Le risque de liquidité est le risque qu'un assureur soit confronté à un manque d'actifs liquides de haute qualité qui peut être converti en liquidités pour répondre à ses besoins en liquidités. La vente forcée résultante d'actifs moins liquides entraîne une perte de valeur résultant de l'acceptation d'une réduction significative sur les actifs moins liquides qui sont vendus pour répondre aux besoins de liquidité. »

Le risque de liquidité n'est pas un risque à proprement parlé évalué dans le calcul du besoin en capital sous Solvency II. Il fait partie de ces indicateurs de risque « Non Capital Risk Indicators » tels que décrit au point 0

Risque de marché. La stratégie de gestion du risque de liquidité consiste en une exigence portant sur la nature des différentes catégories d'actifs pouvant faire partie du portefeuille d'actif de SECUREX. Les limites actuellement appliquées aux investissements par rapport au risque de liquidité sont définies dans la politique de risques Marché.

La deuxième approche met en avant l'analyse des besoins potentiels de liquidité de l'entreprise en regard de son activité technique.

Une analyse annuelle de la liquidité est effectuée par la gestion des risques en collaboration avec l'Investment Management. Cette analyse prend en compte aussi bien la liquidité des investissements que le besoin de liquidité des trois entreprises d'assurance en fonction de leur flux de trésorerie annuel.

4.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est décrit comme le risque lié aux pertes possibles résultant d'une inadéquation des processus internes ou de l'échec de l'application de ceux-ci suite à une défaillance inattendue (complète ou partielle) d'une ou plusieurs des étapes les composant.

Le risque opérationnel tel que visé à l'Article 101,§4,f) de la Directive 2009/138/CE, comprend les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation.
Le risque opérationnel est évalué sur base des données du passif : les provisions techniques et les primes acquises.

La gestion du risque opérationnel se base au 1er rang sur une diffusion de l'information et une adéquation des compétences des différents intervenants permettant de s'assurer que soit à priori réalisé, au mieux et par les personnes disposant des compétences les plus adaptées, les différentes tâches opérationnelles. Au second rang la gestion du risque opérationnel se base sur des contrôles et validations réalisées de manière systématique ou par échantillonnage afin de détecter les éventuelles failles du système.

Globalement, SECUREX se concentre sur le développement d'une culture d'entreprise positive dans laquelle la communication directe joue un rôle privilégié. La taille de la structure « non-corporate » joue à ce niveau un rôle important, les différents intervenants pouvant facilement prendre contact et s'assurer de leur bonne compréhension des tâches et objectifs. La structure des entités d'assurance permet au niveau de l'activité d'assurance, de disposer d'un ensemble d'experts travaillant de concert et exerçant un premier contrôle opérationnel effectif. De manière équivalente, les fonctions de contrôles peuvent avoir aisément accès à l'information et assurer un suivi régulier de l'activité opérationnelle. Inversement, la proximité exige que les tâches et responsabilités soient clairement définies et un développement de la formalisation de certaines tâches ou contrôles est nécessaire. Le Comité de direction est conscient de ce point et une formalisation accrue est mise progressivement en place au sein des trois entreprises d'assurance.

De manière plus spécifique, les éléments suivants sont détaillés ci-dessous : externalisation, Business Continuity Plan (BCP)/ Disaster Recovery Plan (DRP), informatique, risque de fraude et risque juridique.

4.5.1 Sous-traitance

SECUREX sous-traite certaines de ses activités. Lorsque ces activités peuvent avoir une influence significative sur son fonctionnement (sous-traitance d'activités critiques et/ou importantes), SECUREX met tout en œuvre pour respecter les principes repris dans la circulaire de la BNB_2016_31 du 5 juillet 2016[5]. A cet égard, une politique de sous-traitance a été rédigée par la cellule compliance reprenant les principes de la circulaire et établissant une procédure à suivre pour tout nouveau contrat de sous- traitance.

4.5.2 Business Continuity Plan (BCP)/ Disaster Recovery Plan (DRP)

Les entreprises d'assurance SECUREX ont établi un BCP couvrant l'ensemble de leurs activités. Parallèlement à cela, le centre de calcul SECUREX, vers qui est sous-traitée la plus grande partie de la gestion informatique, a établi un DRP, qui est testé à intervalles réguliers.

4.5.3 Informatique

Pour que l'information financière et celle relative à la gestion soient complètes et fiables, il est nécessaire que la continuité et la fiabilité des systèmes d'information électroniques soient assurées. En ce qui concerne la continuité de leurs systèmes informatiques ainsi que la continuité du business entier, avec tous ses aspects logistiques, les entreprises d'assurance SECUREX se réfèrent à leur BCP, ainsi qu'à la « Information Security Risk Management Policy ».

4.5.4 Risque de fraude

Le risque de fraude peut être réduit via une combinaison de mesures de prévention de dissuasion et de détection. Etant donné que la fraude est généralement très difficile à détecter en raison de la nature du risque à proprement parler, à la base duquel on trouve des conspirations, des falsifications et des secrets, il est particulièrement important de mettre sur pied des mesures de prévention de la meilleure façon qui soit. En outre, les mesures de prévention et de dissuasion sont généralement sensiblement moins chères que les mesures de détection.

[5] La circulaire BNB_2016_31 se réfère à la Circulaire Gouvernance relative aux « Attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance » du 5 juillet 2016

Les trois grands principes de la lutte contre la fraude chez SECUREX sont les suivants :

1. Entretenir une culture d'entreprise basée sur l'honnêteté et l'éthique (« the tone at the top ») ;
2. Mettre au point une gestion des risques performante dans les diverses unités d'exploitation par le biais d'un contrôle des processus, de procédures de contrôle et d'un monitoring afin que de tels risques puissent être maîtrisés ;
3. L'existence d'un dispositif de contrôle à part entière via le conseil de direction, les conseils d'administration, les assemblées générales, le CEO qui est à la base d'une telle culture d'entreprise et qui la promeut), soutenue par toute une équipe d'auditeurs internes, de Compliance Officers, de Risk Managers, etc.

Ces principes sont applicables à toutes les entités du Groupe.

4.5.5 Risque juridique

Il s'agit du risque lié aux pertes possibles résultant de documents, contrats, conventions ou statuts juridiquement imparfaits, inappropriés au regard des objectifs recherchés ou incohérents avec d'autres éléments existants.

Afin de limiter le risque légal, un expert légal est présent directement dans les entités opérationnelles afin d'assurer un support et un contrôle de 1er rang. Une expertise légale est également fournie par le département Corporate Legal. Outre cette expertise légale, un contrôle régulier est assuré par la cellule Compliance qui vérifie régulièrement, à l'aide des relais Compliance, l'adéquation des procédures et des pratiques internes par rapport à la législation et à la réglementation en vigueur. Enfin, en cas de question juridique très spécifique, il est fait appel aux services d'un bureau d'avocats spécialisé dans les matières visées afin d'obtenir un avis supplémentaire. Il apparaît que l'ensemble de cette structure permet de limiter efficacement le risque légal et d'assurer un fonctionnement opérationnel efficace dans le respect de la législation.

4.6 Autres risques importants

Aucun autre domaine de risque considéré comme important pour apprécier le système de gouvernance ou le profil de risque n'a été mis en évidence. Cependant, pour Securex CCAT, la corrélation entre la hausse de l'inflation d'une part, et la hausse du taux d'intérêt sans risque d'autre part, est un élément important. Les décorrélations, en particulier dans un contexte d'inflation croissante, sont défavorables aux marges de sécurité pour Securex CCAT. Ce phénomène est suivi de près et, si nécessaire, des mesures d'atténuation des risques sont prises.

4.7 Autres informations

Les entreprises d'assurance SECUREX n'ont pas mis en évidence d'autres informations importantes concernant leur profil de risque.

5. Valorisation à des fins de solvabilité

5.1 Evaluation qualitative et quantitative sur la valorisation des actifs ou des passifs

5.1.1 Actifs

Conformément à l'article 75 de la Directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance de SECUREX valorisent leurs actifs et passifs au montant pour lequel ils pourraient être :

- échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes (actifs) ;
- transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes (passifs).

Les règlementations Solvency II préconisent de soumettre l'intégralité du bilan de l'entreprise aux différents chocs et risques quantifiables auxquels cette dernière est exposée.
Ainsi, le capital de solvabilité requis est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise est exposée soient pris en considération (article 101 de la Directive 2009/138/CE).

Les entreprises d'assurance SECUREX valorisent leurs actifs à leur « juste valeur » ou « valeur marché » selon les règles en vigueur de hiérarchie de valorisation telles que visées aux articles 9 et 10 des Règlements Délégués 2015/35.
La méthode de valorisation des actifs de SECUREX est conforme à l'article 75 de la Directive 2009/138/CE.

5.1.2 Provisions Techniques

Les provisions techniques des entreprises d'assurance de SECUREX sont calculées d'une manière prudente, fiable et objective, selon la règle de la « meilleure estimation possible » ou « Best Estimate », telle que visées aux articles 76 à 86 de la Directive 2009/138/CE.
Le calcul des provisions techniques implique l'utilisation de données en cohérence avec le marché.
Les entreprises d'assurance de SECUREX fondent le calcul de la meilleure estimation sur des informations actualisées et crédibles et des hypothèses réalistes, faisant appel à des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes.

5.1.3 Autres Passifs

Les passifs autres que les provisions techniques sont valorisés selon les normes comptables belges.

5.2 Méthode alternative d'évaluation

Les entreprises d'assurance SECUREX valorisent leurs actifs en utilisant essentiellement un prix côté sur un marché actif.
La valeur de marché, si elle existe, prédomine sur toutes autres valeurs disponibles.

Toutefois, pour certains actifs pour lesquels une valorisation sur un marché liquide coté n'existe pas, l'une des méthodes suivantes de valorisation est appliquée :

- Une valorisation est demandée à la contrepartie émettrice ou au dépositaire du titre. La valorisation obtenue est validée en interne chez SECUREX
- Une valorisation interne est effectuée selon une méthode de valorisation alternative, basée sur des données de marché pertinentes telles que les taux d'intérêts, les courbes de rendement et les spreads de crédit.

5.3 Hypothèses

Les projections et les hypothèses retenues concernant les futures décisions de gestion et le comportement des preneurs sur la période de planification de l'activité font partie intégrante de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité propre à chaque entité. Ils seront exposés dans le Rapport ORSA, mis à disposition dans le courant de l'été 2022.

5.4 Autre information importante

Les entreprises d'assurance SECUREX n'ont pas mis en évidence d'autres informations importantes, autres que les informations déjà publiées dans le rapport sur la solvabilité et la situation financière de l'année de référence, concernant la valorisation de ses actifs, de ses provisions techniques et de ses autres passifs à des fins de solvabilité.

6. Gestion du capital

6.1 Fonds propres et capital de solvabilité requis

6.1.1 Fonds Propres

6.1.1.1 Caisse Commune SECUREX AT

Tableau 6.1.1.1

Basic own funds	TIERS	Tier I	Tier 2	Tier 3
Iinitial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	**65.966.976**	65.966.976		
Reconciliation reserve	**5.114.562**	5.114.562		
Subordinated liabilities	**20.000.000**		20.000.000	
Basic own funds	**91.081.538**	**71.081.538**	**20.000.000**	**0**
Total Own Funds	**91.081.538**	**71.081.538**	**20.000.000**	**0**
Total eligible own funds to meet the SCR	**91.081.538**	71.081.538	20.000.000	0
SCR	**44.160.932**			
Ratio of Eligible own funds to SCR	***206,25%***			
Total eligible own funds to meet the MCR	**73.289.585**	71.081.538	2.208.047	
MCR	**11.040.233**			
Ratio of Eligible own funds to MCR	***663,84%***			

Les fonds propres de la Caisse Commune Accidents du travail sont principalement composés des réserves libres disponibles. Un emprunt subordonné d'un montant de 20 millions EUR a été souscrit. Cet emprunt est considéré en Tiers 2.

La réserve de réconciliation est égale au montant total de l'excédent des actifs par rapport aux passifs, diminué de l'ensemble des éléments définis dans l'acte délégué 2015-35 dont les éléments de fonds propres de base.

6.1.1.2 AAM SECUREX VIE

Les fonds propres de l'AAM VIE sont composés majoritairement de Parts de Cautionnements, dont les détenteurs sont d'autres entreprises du groupe Securex.

Tableau 6.1.1.2

Basic own funds	TIERS	Tier I	Tier 2	Tier 3
Iinitial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	**76.460.110**	76.460.110		
Surplus funds	**4.777.147**	4.777.147		
Reconciliation reserve	**6.794.191**	6.794.191		
Subordinated liabilities	**20.000.000**		20.000.000	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	**2.418.887**			2.418.887
Basic own funds	**110.450.336**	**88.031.448**	**20.000.000**	**2.418.887**
Total Own Funds	**110.450.336**	**88.031.448**	**20.000.000**	**2.418.887**
Total eligible own funds to meet the SCR	**110.450.336**	88.031.448	20.000.000	2.418.887
SCR	**50.709.764**			
Ratio of Eligible own funds to SCR	***217,81%***			
Total eligible own funds to meet the MCR	**92.419.663**	88.031.448	4.388.215	
MCR	**21.941.076**			
Ratio of Eligible own funds to MCR	***421,22%***			

Les fonds propres de l'AAM Vie sont principalement composés des parts de cautionnement. Les parts de cautionnement peuvent être considérées comme suit : il est créé un fonds de cautionnement constitué par des parts de cautionnement nominatives portant un intérêt annuel. Cet intérêt n'est dû que sous certaines conditions entre autres que le résultat et la solvabilité de l'AAM VIE doivent en permettre le paiement. Les parts de cautionnement sont intégralement versées à l'AAM Vie et sont disponibles en permanence au titre de fonds propres de l'association. Ces fonds propres sont destinés à couvrir au minimum les exigences de solvabilité telles que la législation le prévoit. Elles sont souscrites pour une durée indéterminée et ne sont pas rachetables. Leur éventuel remboursement est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'AAM Vie.

Les parts de cautionnement de l'AAM Vie s'élèvent à 71.782.747 EUR au 31.12.2022.

La réserve de réconciliation est égale au montant total de l'excédent des actifs par rapport aux passifs, diminué de l'ensemble des éléments définis dans l'acte délégué 2015-35 dont les éléments de fonds propres de base.

6.1.1.3 AAM SECUREX Risques Divers

Tableau 6.1.1.3

Basic own funds	TIERS	Tier I	Tier 2	Tier 3
Iinitial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	**20.056.390**	20.056.390		
Surplus funds	**0**	0		
Reconciliation reserve	**6.755.612**	6.755.612		
Basic own funds	**26.812.002**	**26.812.002**	**0**	**0**
Total Own Funds	**26.812.002**	**26.812.002**	**0**	**0**
Total eligible own funds to meet the SCR	**26.812.002**	26.812.002	0	0
SCR	**7.658.298**			
Ratio of Eligible own funds to SCR	***350,10%***			
Total eligible own funds to meet the MCR	**26.812.002**	26.812.002	0	
MCR	**2.700.000**			
Ratio of Eligible own funds to MCR	***993,04%***			

Les fonds propres de l'AAM Risques Divers sont principalement composés des réserves libres disponibles.

La réserve de réconciliation est égale au montant total de l'excédent des actifs par rapport aux passifs, diminué de l'ensemble des éléments définis dans l'acte délégué 2015-35 dont les éléments de fonds propres de base.

6.1.2 *Capital de solvabilité requis*

Tableau 6.1.2

	Vie	CCAT	RD
Capita de Solabilité Requis (SCR) (*)	**50.709.764**	**44.160.932**	**7.658.298**
Operational risk	3.123.462	1.593.962	172.452
Capita de Solabilité Requis de Base (BSCR)	47.586.302	42.566.971	7.485.847
BSCR après diversification	**47.586.302**	**42.566.971**	**7.485.847**
Bénéfice de la diversification	***-15.255.443***	***-11.988.271***	***-1.971.911***
Somme des composantes de risque	***62.841.744***	***54.555.242***	***9.457.758***
Risques de marché	**35.875.808**	**28.958.753**	**5.593.941**
Risque de défaut de la contrepartie	**7.103.662**	**1.448.390**	**179.183**
Risques de souscription Vie	**19.099.634**	**0**	**0**
Risques de souscription Santé	**762.641**	**24.148.098**	**3.684.634**

(*) Les SCR incluent l'impact de la capacité d'absorption des Provisions Techniques

Les figures suivantes illustrent la part en SCR des modules de risque pour chacune des trois entreprises.

Figures 4, 5 & 6

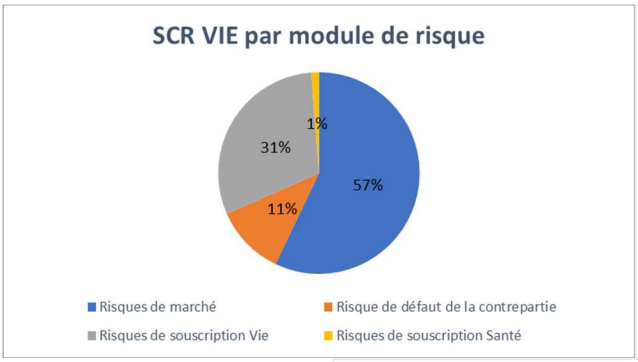

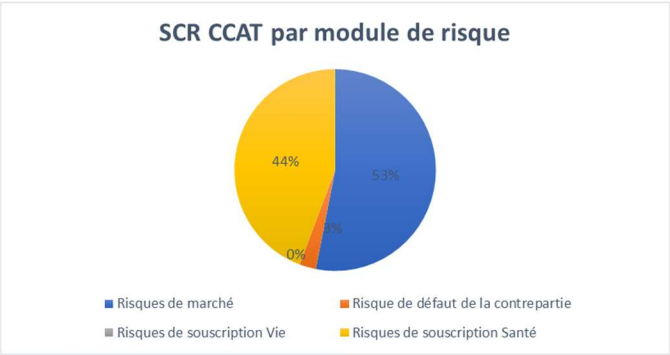

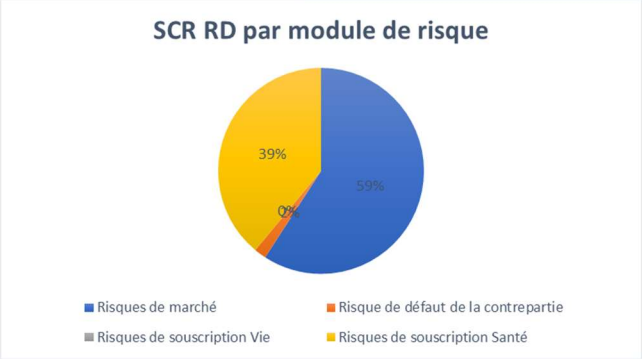

6.1.3 *Mesures transitoires*

L'AAM VIE, la CC AT et l'AAM RD ont fait le choix d'utiliser la correction pour volatilité dans la valorisation de leurs provisions techniques sous le régime de Solvency II, en vertu de l'article 77 quinquies de la Directive 2009/138/CE, amendée par la Directive Omnibus 2014/51.

Dans le cas des trois entreprises d'assurance précitées, le capital de solvabilité requis au niveau individuel est calculé sur la base de la formule Standard.

Les mesures transitoires autres que la correction pour volatilité (Matching Adjustment, mesures transitoires sur la courbe de taux d'intérêt sans risque ou sur les provisions techniques) ne sont pas d'application pour les entreprises d'assurance SECUREX.

6.2 Evolution attendue des fonds propres et capital de solvabilité requis

Les évolutions attendues des fonds propres et l'estimation du capital de solvabilité requis sur la période de planification de l'activité font partie intégrante de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité propre à chaque entité.
Ils seront exposés dans le Rapport ORSA, mis à disposition dans le courant de l'été 2023.

Dans le cas des 3 entreprises d'assurance SECUREX, les estimations démontrent que le capital de solvabilité requis reste couvert par les fonds propres de l'entreprise.

6.3 Méthodes de calculs simplifiées

Pour les entreprises d'assurance SECUREX, le capital de solvabilité requis au niveau individuel est calculé sur la base de la formule Standard.

Les entreprises d'assurance SECUREX n'utilisent pas de méthodes simplifiées pour leurs calculs de SCR.

6.4 Utilisation d'un modèle interne

Les entreprises d'assurance SECUREX n'utilisent pas de modèle interne pour calculer le capital de solvabilité requis, il n'y a donc pas de différence entre la formule standard et la formule utilisée dans le cadre de l'évaluation de la solvabilité.

6.5 Utilisation des paramètres propres

Les entreprises d'assurance SECUREX n'utilisent pas de paramètres propres ni ne font usage de la possibilité d'utiliser un ajustement égalisateur appliqué à la courbe des taux. Les entreprises d'assurance SECUREX ne font pas usage de la possibilité d'utiliser le module « duration-based equity risk sub-module ».

6.6 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun risque raisonnablement prévisible de non-respect, par l'entreprise, de son minimum de capital requis ou de son capital de solvabilité requis n'a été détecté par la gestion des risques durant l'année concernée lors de l'application effective des différents processus d'évaluation, d'analyse, de contrôle ou de projections de résultat.

6.7 Autres informations

Ce présent rapport ne contient pas d'autres informations importantes concernant la gestion du capital des entreprises d'assurance SECUREX.

7. Annexes

7.1 Données quantitatives Securex CCAT (QRT)

1.1.1 Bilan économique

SE.02.01.17.01 - Balance sheet [ECB add-on]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS

				Code	Solvency II value	Reclassification adjustments
					C0010	EC0021
Balance sheet						
Assets	Goodwill			R0010		
	Deferred acquisition costs			R0020		
	Intangible assets			R0030	0,00	
	Deferred tax assets			R0040	0,00	
	Pension benefit surplus			R0050	0,00	
	Property, plant & equipment held for own use			R0060	0,00	
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)			R0070	271.788.365,15	
		Property (other than for own use)		R0080	9.165.341,62	
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	21.120.287,06	
		Equities		R0100	0,00	
			Equities - listed	R0110	0,00	
			Equities - unlisted	R0120	0,00	
		Bonds		R0130	136.767.576,02	
			Government Bonds	R0140	43.288.485,65	
			Corporate Bonds	R0150	89.501.245,22	
			Structured notes	R0160	3.977.845,16	
			Collateralised securities	R0170	0,00	
		Collective Investments Undertakings		R0180	92.207.958,34	
		Derivatives		R0190	3.745.882,81	
		Deposits other than cash equivalents		R0200	8.781.319,30	
		Other investments		R0210	0,00	
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0220	0,00	
	Loans and mortgages			R0230	0,00	
		Loans on policies		R0240	0,00	
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0,00	
		Other loans and mortgages		R0260	0,00	
	Reinsurance recoverables from:			R0270	19.166.015,74	
		Non-life and health similar to non-life		R0280	6.724.405,69	
			Non-life excluding health	R0290	0,00	
			Health similar to non-life	R0300	6.724.405,69	
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	12.441.610,04	
			Health similar to life	R0320	12.441.610,04	
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00	
		Life index-linked and unit-linked		R0340	0,00	
	Deposits to cedants			R0350	0,00	
	Insurance and intermediaries receivables			R0360	4.530.728,10	
	Reinsurance receivables			R0370	6.377.833,59	
	Receivables (trade, not insurance)			R0380	586.834,72	
	Own shares (held directly)			R0390	0,00	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in			R0400	0,00	
	Cash and cash equivalents			R0410	8.543.512,17	
	Any other assets, not elsewhere shown			R0420	200.711,08	
	Total assets			R0500	311.194.000,55	
Liabilities	Technical provisions - non-life			R0510	37.150.811,06	
		Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	0,00	
			Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00	
			Best Estimate	R0540	0,00	
			Risk margin	R0550	0,00	
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	37.150.811,06	
			Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00	
			Best Estimate	R0580	33.192.286,38	
			Risk margin	R0590	3.958.524,68	
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	139.532.259,19	
		Technical provisions - health (similar to life)		R0610	139.532.259,19	
			Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00	
			Best Estimate	R0630	132.931.779,40	
			Risk margin	R0640	6.600.479,79	
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	0,00	
			Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00	
			Best Estimate	R0670	0,00	
			Risk margin	R0680	0,00	
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0690	0,00	
		Technical provisions calculated as a whole		R0700	0,00	
		Best Estimate		R0710	0,00	
		Risk margin		R0720	0,00	
	Other technical provisions			R0730	0,00	
	Contingent liabilities			R0740	0,00	
	Provisions other than technical provisions			R0750	0,00	
	Pension benefit obligations			R0760	0,00	
	Deposits from reinsurers			R0770	17.631.713,67	
	Deferred tax liabilities			R0780	0,00	
	Derivatives			R0790	0,00	
	Debts owed to credit institutions			R0800	13.780.442,51	
		Debts owed to credit institutions resident domestically		ER0801	13.780.442,51	
		Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic		ER0802	0,00	
		Debts owed to credit institutions resident in rest of the world		ER0803	0,00	
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0810	0,00	
		Debts owed to non-credit institutions		ER0811	0,00	
			Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812	0,00	
			Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813	0,00	
			Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814	0,00	
		Other financial liabilities (debt securities issued)		ER0815	0,00	
	Insurance & intermediaries payables			R0820	3.721.486,15	
	Reinsurance payables			R0830	91.106,58	
	Payables (trade, not insurance)			R0840	7.312.216,66	
	Subordinated liabilities			R0850	20.000.000,00	
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	0,00	
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	20.000.000,00	
	Any other liabilities, not elsewhere shown			R0880	892.426,40	
	Total liabilities			R0900	240.112.462,22	
Excess of assets over liabilities				R1000	71.081.538,33	

7.1.1 Primes, sinistres et dépenses

S.05.01.02 - Premiums, claims and expenses by line of business [Part 1 to 2]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS

			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business	Total
			Workers' compensation insurance	
		Code	C0030	C0200
Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)				
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	34.221.447,02	34.221.447,02
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	-9.531,03	-9.531,03
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		
	Reinsurers' share	R0140	3.072.566,94	3.072.566,94
	Net	R0200	31.139.349,05	31.139.349,05
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	34.221.447,02	34.221.447,02
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	-9.531,03	-9.531,03
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		
	Reinsurers' share	R0240	3.072.566,94	3.072.566,94
	Net	R0300	31.139.349,05	31.139.349,05
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	18.378.551,68	18.378.551,68
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-49.230,51	-49.230,51
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		
	Reinsurers' share	R0340	1.093.737,48	1.093.737,48
	Net	R0400	17.235.583,69	17.235.583,69
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410		
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430		
	Reinsurers' share	R0440		
	Net	R0500		
Expenses incurred		R0550	11.292.715,94	11.292.715,94
Other expenses		R1200		
Total expenses		R1300		11.292.715,94

7.1.2 Provisions Techniques Vie et santé SLT

S.12.01.02.01 - Life and Health SLT Technical Provisions

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS				Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Total (Health similar to life insurance)
			Code	C0190	C0210
Technical provisions calculated as a whole			R0010		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020		
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030	132.931.779,40	132.931.779,40
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	12.441.610,04	12.441.610,04
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	120.490.169,36	120.490.169,36
	Risk Margin		R0100	6.600.479,79	6.600.479,79
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0110		
		Best estimate	R0120		
		Risk margin	R0130		
Technical provisions - total			R0200	139.532.259,19	139.532.259,19

S.17.01.02.01 - Non-Life Technical Provisions

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS					Direct business and accepted proportional reinsurance	Total Non-Life obligation
					Workers' compensation insurance	
				Code	C0040	C0180
Technical provisions calculated as a whole				R0010		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050		
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060		
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140		
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150		
		Claims provisions	Gross	R0160	33.192.286,38	33.192.286,38
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	6.724.405,69	6.724.405,69
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	26.467.880,69	26.467.880,69
	Total Best estimate - gross			R0260	33.192.286,38	33.192.286,38
	Total Best estimate - net			R0270	26.467.880,69	26.467.880,69
	Risk margin			R0280	3.958.524,68	3.958.524,68
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0290		
		Best estimate		R0300		
		Risk margin		R0310		
Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320	37.150.811,06	37.150.811,06
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330	6.724.405,69	6.724.405,69
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340	30.426.405,37	30.426.405,37

7.1.3 Fonds Propres

S.23.01.01 - Own funds [Part 1 to 2]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		Code	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Own funds							
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	65.966.975,86	65.966.975,86			
	Subordinated mutual member accounts	R0050					
	Surplus funds	R0070					
	Preference shares	R0090					
	Share premium account related to preference shares	R0110					
	Reconciliation reserve	R0130	5.114.562,47	5.114.562,47			
	Subordinated liabilities	R0140	20.000.000,00			20.000.000,00	
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions		R0290	91.081.538,33	71.081.538,33		20.000.000,00	
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
	Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds		R0400					
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	91.081.538,33	71.081.538,33		20.000.000,00	
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	91.081.538,33	71.081.538,33		20.000.000,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	91.081.538,33	71.081.538,33		20.000.000,00	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	73.289.584,94	71.081.538,33		2.208.046,61	
SCR		R0580	44.160.932,30				
MCR		R0600	11.040.233,07				
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	2,0625				
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	6,6384				

		Code	C0060
Reconciliation reserve			
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	71.081.538,33
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
	Other basic own fund items	R0730	65.966.975,86
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve		R0760	5.114.562,47
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	

7.1.4 Capital Minimum Requis

S.28.01.01 - Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity [Part 1 to 5]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS

		MCR components
	Code	C0010
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		
MCRNL Result	R0010	5.165.924,06

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
	Code	C0020	C0030
Background information			
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	26.467.880,69	31.118.144,37
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

	Code	C0040
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		
MCRL Result	R0200	2.765.570,22

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
	Code	C0050	C0060
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations			
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210		
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220		
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230		
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	131.693.820,15	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		

	Code	C0070
Overall MCR calculation		
Linear MCR	R0300	7.931.494,28
SCR	R0310	44.160.932,30
MCR cap	R0320	19.872.419,53
MCR floor	R0330	11.040.233,07
Combined MCR	R0340	11.040.233,07
Absolute floor of the MCR	R0350	2.700.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	11.040.233,07

7.2 Données quantitatives Securex RD (QRT)

7.2.1 Bilan économique

SE.02.01.17.01 - Balance sheet [ECB add-on]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS

				Code	Solvency II value	Reclassification adjustments
					C0010	EC0021
Balance sheet						
Assets	Goodwill			R0010		
	Deferred acquisition costs			R0020		
	Intangible assets			R0030	0,00	
	Deferred tax assets			R0040	0,00	
	Pension benefit surplus			R0050	0,00	
	Property, plant & equipment held for own use			R0060	0,00	
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)			R0070	34.933.586,91	
		Property (other than for own use)		R0080	0,00	
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	3.191,97	
		Equities		R0100	0,00	
			Equities - listed	R0110	0,00	
			Equities - unlisted	R0120	0,00	
		Bonds		R0130	17.661.316,82	
			Government Bonds	R0140	0,00	
			Corporate Bonds	R0150	17.661.316,82	
			Structured notes	R0160	0,00	
			Collateralised securities	R0170	0,00	
		Collective Investments Undertakings		R0180	17.269.078,11	
		Derivatives		R0190	0,00	
		Deposits other than cash equivalents		R0200	0,00	
		Other investments		R0210	0,00	
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0220	0,00	
	Loans and mortgages			R0230	0,00	
		Loans on policies		R0240	0,00	
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0,00	
		Other loans and mortgages		R0260	0,00	
	Reinsurance recoverables from:			R0270	4.758.999,48	
		Non-life and health similar to non-life		R0280	1.935.267,62	
			Non-life excluding health	R0290	0,00	
			Health similar to non-life	R0300	1.935.267,62	
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	2.823.731,87	
			Health similar to life	R0320	2.823.731,87	
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00	
		Life index-linked and unit-linked		R0340	0,00	
	Deposits to cedants			R0350	0,00	
	Insurance and intermediaries receivables			R0360	264.582,21	
	Reinsurance receivables			R0370	996.594,50	
	Receivables (trade, not insurance)			R0380	16.221,43	
	Own shares (held directly)			R0390	0,00	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in			R0400	0,00	
	Cash and cash equivalents			R0410	1.312.906,33	
	Any other assets, not elsewhere shown			R0420	0,00	
	Total assets			R0500	42.282.890,86	
Liabilities	Technical provisions - non-life			R0510	4.750.551,93	
		Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	0,00	
			Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00	
			Best Estimate	R0540	0,00	
			Risk margin	R0550	0,00	
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	4.750.551,93	
			Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00	
			Best Estimate	R0580	4.306.494,30	
			Risk margin	R0590	444.057,63	
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	4.163.132,17	
		Technical provisions - health (similar to life)		R0610	4.163.132,17	
			Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00	
			Best Estimate	R0630	2.944.302,85	
			Risk margin	R0640	1.218.829,32	
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	0,00	
			Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00	
			Best Estimate	R0670	0,00	
			Risk margin	R0680	0,00	
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0690	0,00	
		Technical provisions calculated as a whole		R0700	0,00	
		Best Estimate		R0710	0,00	
		Risk margin		R0720	0,00	
	Other technical provisions			R0730		
	Contingent liabilities			R0740	0,00	
	Provisions other than technical provisions			R0750	0,00	
	Pension benefit obligations			R0760	0,00	
	Deposits from reinsurers			R0770	5.474.553,05	
	Deferred tax liabilities			R0780	0,00	
	Derivatives			R0790	0,00	
	Debts owed to credit institutions			R0800	0,00	
		Debts owed to credit institutions resident domestically		ER0801	0,00	
		Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic		ER0802	0,00	
		Debts owed to credit institutions resident in rest of the world		ER0803	0,00	
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0810	0,00	
		Debts owed to non-credit institutions		ER0811	0,00	
			Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812	0,00	
			Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813	0,00	
			Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814	0,00	
		Other financial liabilities (debt securities issued)		ER0815	0,00	
	Insurance & intermediaries payables			R0820	693.076,23	
	Reinsurance payables			R0830	22.233,39	
	Payables (trade, not insurance)			R0840	361.705,20	
	Subordinated liabilities			R0850	0,00	
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	0,00	
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	0,00	
	Any other liabilities, not elsewhere shown			R0880	5.636,49	
	Total liabilities			R0900	15.470.888,46	
Excess of assets over liabilities				R1000	26.812.002,40	

7.2.2 Primes, sinistres et dépenses

S.05.01.02 - Premiums, claims and expenses by line of business [Part 1 to 2]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS

			Line of Business for: non-life	Total
			Income protection insurance	
		Code	C0020	C0200
Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)				
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	3.078.583,26	3.078.583,26
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120		0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		0,00
	Reinsurers' share	R0140	282.755,17	282.755,17
	Net	R0200	2.795.828,09	2.795.828,09
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	3.064.437,87	3.064.437,87
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220		0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		0,00
	Reinsurers' share	R0240	282.755,17	282.755,17
	Net	R0300	2.781.682,70	2.781.682,70
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	1.649.271,05	1.649.271,05
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		0,00
	Reinsurers' share	R0340	326.138,56	326.138,56
	Net	R0400	1.323.132,49	1.323.132,49
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410		0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420		0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430		0,00
	Reinsurers' share	R0440		0,00
	Net	R0500		0,00
Expenses incurred		R0550	1.387.698,20	1.387.698,20
Other expenses		R1200		0,00
Total expenses		R1300		1.387.698,20

			Line of Business for: life insurance obligations	Total
			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	
		Code	C0250	C0300
Life				
Premiums written	Gross	R1410	2.002.413,80	2.002.413,80
	Reinsurers' share	R1420	1.207.131,68	1.207.131,68
	Net	R1500	795.282,12	795.282,12
Premiums earned	Gross	R1510	2.047.527,92	2.047.527,92
	Reinsurers' share	R1520	1.207.131,68	1.207.131,68
	Net	R1600	840.396,24	840.396,24
Claims incurred	Gross	R1610	1.202.807,16	1.202.807,16
	Reinsurers' share	R1620	628.198,73	628.198,73
	Net	R1700	574.608,43	574.608,43
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	0,00	0,00
	Reinsurers' share	R1720	0,00	0,00
	Net	R1800	0,00	0,00
Expenses incurred		R1900	1.033.934,22	1.033.934,22
Other expenses		R2500		0,00
Total expenses		R2600		1.033.934,22

7.2.3 Provisions Techniques Vie et santé SLT

S.12.01.02.01 - Life and Health SLT Technical Provisions

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS				Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Total (Health similar to life insurance)
			Code	C0190	C0210
Technical provisions calculated as a whole			R0010		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020		
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030	2.944.302,85	2.944.302,85
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	2.823.731,87	2.823.731,87
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	120.570,98	120.570,98
	Risk Margin		R0100	1.218.829,32	1.218.829,32
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0110		
		Best estimate	R0120		
		Risk margin	R0130		
Technical provisions - total			R0200	4.163.132,17	4.163.132,17

S.17.01.02.01 - Non-Life Technical Provisions

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS					Direct business and accepted proportional reinsurance	Total Non-Life obligation
					Income protection insurance	
				Code	C0030	C0180
Technical provisions calculated as a whole				R0010		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050		
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060		
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140		
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150		
		Claims provisions	Gross	R0160	4.306.494,30	4.306.494,30
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	1.935.267,62	1.935.267,62
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	2.371.226,68	2.371.226,68
	Total Best estimate - gross			R0260	4.306.494,30	4.306.494,30
	Total Best estimate - net			R0270	2.371.226,68	2.371.226,68
	Risk margin			R0280	444.057,63	444.057,63
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0290		0,00
		Best estimate		R0300		0,00
		Risk margin		R0310		0,00
Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320	4.750.551,93	4.750.551,93
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330	1.935.267,62	1.935.267,62
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340	2.815.284,31	2.815.284,31

7.2.4 Fonds Propres

S.23.01.01 - Own funds [Part 1 to 2]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		Code	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Own funds							
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	20.056.390,12	20.056.390,12			
	Subordinated mutual member accounts	R0050					
	Surplus funds	R0070					
	Preference shares	R0090					
	Share premium account related to preference shares	R0110					
	Reconciliation reserve	R0130	6.755.612,28	6.755.612,28			
	Subordinated liabilities	R0140					
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions		R0290	26.812.002,40	26.812.002,40			
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
	Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds		R0400					
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	26.812.002,40	26.812.002,40			
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	26.812.002,40	26.812.002,40			
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	26.812.002,40	26.812.002,40			
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	26.812.002,40	26.812.002,40			
SCR		R0580	7.658.298,49				
MCR		R0600	2.700.000,00				
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	3,5010				
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	9,9304				

		Code	C0060
Reconciliation reserve			
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	26.812.002,40
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
	Other basic own fund items	R0730	20.056.390,12
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve		R0760	6.755.612,28
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	

7.2.5 Capital Minimum Requis

S.28.01.01 - Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity [Part 1 to 5]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

		MCR components
	Code	C0010
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		
MCRNL Result	R0010	548.614,61

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
	Code	C0020	C0030
Background information			
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	2.371.226,68	2.799.810,78
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

	Code	C0040
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		
MCRL Result	R0200	2.531,99

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
	Code	C0050	C0060
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations			
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210		
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220		
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230		
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	120.570,98	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		

	Code	C0070
Overall MCR calculation		
Linear MCR	R0300	551.146,60
SCR	R0310	7.658.298,49
MCR cap	R0320	3.446.234,32
MCR floor	R0330	1.914.574,62
Combined MCR	R0340	1.914.574,62
Absolute floor of the MCR	R0350	2.700.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	2.700.000,00

7.3 Données quantitatives Securex Vie (QRT)

7.3.1 Bilan économique

SE.02.01.17.01 - Balance sheet [ECB add-on]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

AGUILONIUS

				Code	Solvency II value	Reclassification adjustments
					C0010	EC0021
Balance sheet						
Assets	Goodwill			R0010		
	Deferred acquisition costs			R0020		
	Intangible assets			R0030	0,00	
	Deferred tax assets			R0040	2.418.887,36	
	Pension benefit surplus			R0050	0,00	
	Property, plant & equipment held for own use			R0060	108.838,00	
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)			R0070	905.798.547,01	
		Property (other than for own use)		R0080	10.688.395,29	
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	51.570.045,01	
		Equities		R0100	303.521,66	
			Equities - listed	R0110	0,00	
			Equities - unlisted	R0120	303.521,66	
		Bonds		R0130	514.791.660,10	
			Government Bonds	R0140	314.802.244,48	
			Corporate Bonds	R0150	191.628.072,96	
			Structured notes	R0160	8.361.342,66	
			Collateralised securities	R0170	0,00	
		Collective Investments Undertakings		R0180	193.538.134,33	
		Derivatives		R0190	1.016.971,51	
		Deposits other than cash equivalents		R0200	133.889.819,11	
		Other investments		R0210	0,00	
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0220	108.465.144,35	
	Loans and mortgages			R0230	17.227.717,00	
		Loans on policies		R0240	17.227.717,00	
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0,00	
		Other loans and mortgages		R0260	0,00	
	Reinsurance recoverables from:			R0270	2.084.602,00	
		Non-life and health similar to non-life		R0280	0,00	
			Non-life excluding health	R0290	0,00	
			Health similar to non-life	R0300	0,00	
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	2.084.602,00	
			Health similar to life	R0320	0,00	
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	2.084.602,00	
		Life index-linked and unit-linked		R0340	0,00	
	Deposits to cedants			R0350	0,00	
	Insurance and intermediaries receivables			R0360	773.494,00	
	Reinsurance receivables			R0370	501.372,00	
	Receivables (trade, not insurance)			R0380	1.017.485,00	
	Own shares (held directly)			R0390	0,00	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in			R0400	0,00	
	Cash and cash equivalents			R0410	3.664.087,00	
	Any other assets, not elsewhere shown			R0420	2.683.968,00	
	Total assets			R0500	**1.044.744.141,72**	
Liabilities	Technical provisions - non-life			R0510	1.399.840,81	
		Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	0,00	
			Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00	
			Best Estimate	R0540	0,00	
			Risk margin	R0550	0,00	
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	1.399.840,81	
			Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00	
			Best Estimate	R0580	1.305.750,82	
			Risk margin	R0590	94.089,98	
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	618.121.209,33	
		Technical provisions - health (similar to life)		R0610	0,00	
			Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00	
			Best Estimate	R0630	0,00	
			Risk margin	R0640	0,00	
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	618.121.209,33	
			Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00	
			Best Estimate	R0670	606.667.578,86	
			Risk margin	R0680	11.453.630,47	
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0690	105.570.950,90	
		Technical provisions calculated as a whole		R0700	0,00	
		Best Estimate		R0710	104.000.914,06	
		Risk margin		R0720	1.570.036,84	
	Other technical provisions			R0730		
	Contingent liabilities			R0740	0,00	
	Provisions other than technical provisions			R0750	0,00	
	Pension benefit obligations			R0760	0,00	
	Deposits from reinsurers			R0770	1.338.525,00	
	Deferred tax liabilities			R0780	0,00	
	Derivatives			R0790	0,00	
	Debts owed to credit institutions			R0800	191.513.912,49	
		Debts owed to credit institutions resident domestically		ER0801	191.513.912,49	
		Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic		ER0802	0,00	
		Debts owed to credit institutions resident in rest of the world		ER0803	0,00	
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0810	0,00	
		Debts owed to non-credit institutions		ER0811	0,00	
			Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812	0,00	
			Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813	0,00	
			Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814	0,00	
		Other financial liabilities (debt securities issued)		ER0815	0,00	
	Insurance & intermediaries payables			R0820	1.929.932,00	
	Reinsurance payables			R0830	0,00	
	Payables (trade, not insurance)			R0840	13.801.231,00	
	Subordinated liabilities			R0850	20.000.000,00	
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	0,00	
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	20.000.000,00	
	Any other liabilities, not elsewhere shown			R0880	618.205,00	
	Total liabilities			R0900	**954.293.806,53**	
Excess of assets over liabilities				R1000	**90.450.335,19**	

S.05.01.02 - Premiums, claims and expenses by line of business [Part 1 to 2]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS

			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business	Total
			Income protection insurance	
		Code	C0020	C0200
Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)				
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	1.266.267,81	1.266.267,81
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120		0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		0,00
	Reinsurers' share	R0140	448.794,84	448.794,84
	Net	R0200	817.472,97	817.472,97
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	1.266.267,81	1.266.267,81
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		0,00
	Reinsurers' share	R0240	448.794,84	448.794,84
	Net	R0300	817.472,97	817.472,97
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	1.973.226,95	1.973.226,95
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		0,00
	Reinsurers' share	R0340	17.939,77	17.939,77
	Net	R0400	1.955.287,18	1.955.287,18
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410		0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420		0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430		0,00
	Reinsurers' share	R0440		0,00
	Net	R0500		0,00
Expenses incurred		R0550	23.723,32	23.723,32
Other expenses		R1200		0,00
Total expenses		R1300		23.723,32

			Line of Business for: life insurance obligations		Total
			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	
		Code	C0220	C0230	C0300
Life					
Premiums written	Gross	R1410	47.581.538,42	6.949.235,32	54.530.773,74
	Reinsurers' share	R1420	2.578.473,76	0,00	2.578.473,76
	Net	R1500	45.003.064,66	6.949.235,32	51.952.299,98
Premiums earned	Gross	R1510	47.581.538,42	6.949.235,32	54.530.773,74
	Reinsurers' share	R1520	2.578.473,76	0,00	2.578.473,76
	Net	R1600	45.003.064,66	6.949.235,32	51.952.299,98
Claims incurred	Gross	R1610	38.724.181,28	3.453.709,86	42.177.891,14
	Reinsurers' share	R1620	1.287.613,64	0,00	1.287.613,64
	Net	R1700	37.436.567,64	3.453.709,86	40.890.277,50
Changes in other technical provisions	Gross	R1710			0,00
	Reinsurers' share	R1720			0,00
	Net	R1800			0,00
Expenses incurred		R1900	11.494.522,84	1.417.142,85	12.911.665,70
Other expenses		R2500			0,00
Total expenses		R2600			12.911.665,70

7.3.3 Provisions Techniques Vie et santé SLT

S.12.01.02.01 - Life and Health SLT Technical Provisions

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

				Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
						Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	
			Code	C0020	C0030	C0040	C0050	C0150
Technical provisions calculated as a whole			R0010					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020					
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030	606.667.578,86			104.000.914,06	710.668.492,92
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	2.084.602,00			0,00	2.084.602,00
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	604.582.976,86			104.000.914,06	708.583.890,92
	Risk Margin		R0100	11.453.630,47	1.570.036,84			13.023.667,31
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0110					
		Best estimate	R0120					
		Risk margin	R0130					
Technical provisions - total			R0200	618.121.209,33	105.570.950,90			723.692.160,23

S.17.01.02.01 - Non-Life Technical Provisions

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

					Direct business and accepted proportional reinsurance	Total Non-Life obligation
					Income protection insurance	
				Code	C0030	C0180
Technical provisions calculated as a whole				R0010		0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050		0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060	1.305.750,82	1.305.750,82
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140		
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	1.305.750,82	1.305.750,82
		Claims provisions	Gross	R0160		
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240		
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250		
	Total Best estimate - gross			R0260	1.305.750,82	1.305.750,82
	Total Best estimate - net			R0270	1.305.750,82	1.305.750,82
	Risk margin			R0280	94.089,98	94.089,98
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0290		
		Best estimate		R0300		
		Risk margin		R0310		
Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320	1.399.840,81	1.399.840,81
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330		
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340	1.399.840,81	1.399.840,81

7.3.4 Fonds Propres

S.23.01.01 - Own funds [Part 1 to 2]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		Code	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Own funds							
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	76.460.110,00	76.460.110,00			
	Subordinated mutual member accounts	R0050					
	Surplus funds	R0070	4.777.147,00	4.777.147,00			
	Preference shares	R0090					
	Share premium account related to preference shares	R0110					
	Reconciliation reserve	R0130	6.794.191,00	6.794.191,00			
	Subordinated liabilities	R0140	20.000.000,00			20.000.000,00	
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	2.418.887,36				2.418.887,36
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions		R0290	110.450.335,36	88.031.448,00	0,00	20.000.000,00	2.418.887,36
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
	Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds		R0400					
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	110.450.335,36	88.031.448,00		20.000.000,00	2.418.887,36
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	108.031.448,00	88.031.448,00		20.000.000,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	110.450.335,36	88.031.448,00		20.000.000,00	2.418.887,36
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	92.419.663,12	88.031.448,00		4.388.215,12	
SCR		R0580	50.709.764,15				
MCR		R0600	21.941.075,60				
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	2,1781				
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	4,2122				

		Code	C0060
Reconciliation reserve			
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	90.450.335,55
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
	Other basic own fund items	R0730	83.656.144,36
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve		R0760	6.794.191,00
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	

S.28.02.01 - Minimum Capital Requirement - Both life and non-life insurance activity [Part 1 to 6]

Taxonomy version 2.7.0 | Taxonomy date 2022-07-15

© AGUILONIUS

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
	Code	C0010	C0020
MCR components			
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	278.686	

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
	Code	C0030	C0040	C0050	C0060
Background information					
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020				
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	1.305.751	1.266.268		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
	Code	C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations			
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200		21.662.389

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
	Code	C0090	C0100	C0110	C0120
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations					
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			585.478.104	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			21.189.475	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			104.000.914	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240				
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		533.637.062		

	Code	C0130
Overall MCR calculation		
Linear MCR	R0300	21.941.076
SCR	R0310	50.709.764
MCR cap	R0320	22.819.394
MCR floor	R0330	12.677.441
Combined MCR	R0340	21.941.076
Absolute floor of the MCR	R0350	2.700.000
Minimum Capital Requirement	R0400	21.941.076

		Non-life activities	Life activities
	Code	C0140	C0150
Notional non-life and life MCR calculation			
Notional linear MCR	R0500	278.686	21.662.389
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510		
Notional MCR cap	R0520		
Notional MCR floor	R0530		
Notional Combined MCR	R0540		
Absolute floor of the notional MCR	R0550		
Notional MCR	R0560		

8. Références

- Circulaire NBB_2016_31 « Attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », 5 juillet 2016, actualisée en septembre 2018 et ré actualisée en mai 2020 (communication NBB_2020_017 du 5 mai 2020).
- « Règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) », 17 janvier 2015 modifié par le "Règlement Délégué (UE) 2019/981 de la commission du 8 mars 2019.
- « Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II), 17 décembre 2009
- Loi Solvabilité II: Loi relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, 23 mars 2016